



34e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Jeudi 28 mai 2020 à 19h30

Pavillon des sports, Charrière 78

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-huit Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Méreaux Sylviane, Morel Yves, Moser Claude-André, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Perret François, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s : Cassard Christian, Fivaz Blaise, Roulet Paola

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux des séances N° 31 et 32 ont été adoptés à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Mesdames et Messieurs, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette 34^e séance du Conseil général et suis très heureuse de vous retrouver après cette longue période de confinement. J'espère que vous l'avez traversée sans trop de problèmes, vous ainsi que votre famille et vos amis. Ce ne fut malheureusement pas le cas pour tous les habitants de notre Ville et mes pensées vont à leur famille. Ce ne fut pas facile et cela va être encore difficile mais nous l'avons fait avec sérieux et foi et, comme je l'ai écrit, je crois en la force de la résilience de notre Ville ; il n'y avait pas d'autre choix.

La disposition de notre salle est particulière. Nous avons de l'espace – c'est le moins qu'on puisse dire – et ceci me fait vous suggérer de parler fort pour la bonne compréhension de vos interventions et de bien lever le bras. Cela est indispensable bien sûr, cependant ayez un peu de tolérance pour moi, je vous donnerai la parole au mieux et dans l'ordre le plus précis possible, mais je n'ai pas de vice-président directement à mes côtés pour m'aider. Merci encore à Sven pour les autres fois.

Je vous rappelle encore que nous vous recommandons d'emporter votre bouteille d'eau à la fin de la séance et d'ôter les petits post-it sur vos tables.

34e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 28 mai 2020 à 19h30

au Pavillon des sports

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 31^e et 32^e séances du Conseil général des 17 décembre 2019 et 4 février 2020.
2. Rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne (PRES).
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'700'000.-, dont CHF 1'890'000.- à la charge de la Ville par la taxe d'épuration, pour la modification, à la station d'épuration, du bassin de rétention des eaux pluviales afin d'y augmenter la capacité de dégrillage (DUBRE).
4. Rapport du Conseil communal relatif à la révision du plan de site et à la constitution d'une commission consultative temporaire ad hoc (DUBRE).
5. Rapport du Conseil communal relatif à la modification du règlement communal concernant le stationnement à usage public (DUBRE).
6. Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal, déposé lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développé (*texte suit*).

Les deux amendements du PLR "Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal", déposés lors de la séance du 5 mars, seront traités sous ce point.

7. Motion du PS et du POP intitulée "Harcèlement de rue : agissons !", déposée lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développée (*texte suit*).
La motion amendée des groupes PS et POP "Harcèlement de rue : agissons !", déposée lors de la séance du 4 février 2020, sera traitée sous ce point.
L'amendement du POP de la motion amendée des groupes PS et POP "Harcèlement de rue : agissons !", déposé lors de la séance du 5 mars 2020, sera traité sous ce point.
8. Projet de résolution du groupe PLR intitulé "Projet éolien du Crêt-Meuron", déposé lors de la séance du 4 février 2020 et non développé (*texte suit*).
9. Interpellation du groupe des Verts intitulée "Liquidation NeuchEole", déposée lors de la séance du 5 mars 2020 et non développée (*texte suit*).
10. Interpellation du groupe des Verts intitulée "Maintien des lignes aériennes pour les trolleybus", déposée lors de la séance du 5 mars 2020 et non développée (*texte suit*).
11. Motion du groupe PLR intitulée "Modernisation du cadre légal communal sur les entreprises de taxis", déposée lors de la séance du 5 mars 2020 et non développée (*texte suit*).

Monique Gagnebin
présidente du Conseil général

Objets déposés

Amendement du Conseil communal au projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal

L'article premier du projet d'arrêté est modifié comme suit :

Article premier. - *L'arrêté fixant le coefficient d'impôt, du 26 juin 2001 (RSC 40.101), est modifié comme suit :*

Article premier

¹L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40bbis et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 75% de l'impôt de base (art. 3 et 268 LCdir).

²Si le droit cantonal prévoit une modification du coefficient communal en dérogation à l'art. 3 al. 5 LCdir, le coefficient fiscal communal sera automatiquement adapté pour demeurer à la valeur du coefficient mentionné à l'alinéa précédent.

Développement du Conseil communal selon l'avis de droit annexé.

Amendements : Projet d'arrêté amendé par le Conseil communal des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal, remplaçant ceux déposés lors de la séance du 28 novembre 2019

Amendement No 1 du groupe PLR

L'article premier du projet d'arrêté est modifié comme suit :

L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40bbis et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 75% de l'impôt de base (art.3 et 268 LCdir).

➔ *Suppression de l'alinéa 2 "Si le droit cantonal prévoit une modification du coefficient communal en dérogation à l'art. 3 al. 5 LCdir, le coefficient fiscal communal sera automatiquement adapté pour demeurer à la valeur du coefficient mentionné à l'alinéa précédent".*

Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann

Amendement No 2 du groupe PLR

L'article premier du projet d'arrêté est modifié comme suit :

*L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40bbis et 53 LCdir, multiplié par un coefficient **représentant la différence entre 200 et le coefficient cantonal** (art.3 et 268 LCdir).*

➔ *Suppression de "de 75% de l'impôt de base" et de l'alinéa 2 "Si le droit cantonal prévoit une modification du coefficient communal en dérogation à l'art. 3 al. 5 LCdir, le coefficient fiscal communal sera automatiquement adapté pour demeurer à la valeur du coefficient mentionné à l'alinéa précédent".*

Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann

Interpellation urgente : COVID-19 et mobilité cyclable

Dans plusieurs villes et cantons suisses, des aménagements provisoires sont mis en place afin de favoriser la mobilité cyclable.

En effet, à cause du COVID-19 et des mesures de distanciation physique, une partie de la population va renoncer aux transports publics.

Favoriser le vélo permettrait d'éviter un report total des voyageurs utilisant les bus et les trains sur la mobilité individuelle motorisée.

- 1) *Le Conseil Communal a-t-il la volonté d'aller dans cette direction ? Si oui, a-t-il déjà pris des mesures ?*
- 2) *Est-il en contact avec le Conseil d'État afin d'obtenir du soutien pour aller dans cette direction ?*

Pour les Verts : Sven Erard, Monique Erard

Interpellation urgente du groupe socialiste

COVID-19 : Devons-nous nous attendre à un désastre social ?

Personne n'a pu passer à côté de ces vidéos, terrifiantes : de longues files d'attente formées par des personnes en détresse venant chercher un panier constitué de biens de première nécessité afin de pouvoir nourrir leur famille. Ce qui a d'autant plus choqué, c'est que ces images de misère ne nous sont pas uniquement parvenues de l'autre bout du monde, mais également de Suisse... pays censé être l'un des plus riches de la planète. La situation semble globalement s'être dégradée avec la crise du coronavirus et la pauvreté s'est aggravée.

Cette situation amène le groupe socialiste à se questionner sur l'évolution de la situation sociale dans notre Ville :

- *Le Conseil communal peut-il nous dire s'il dispose déjà d'indicateurs concernant l'évolution du taux d'aide sociale ?*
- *Le service social, en position délicate avant la crise, a-t-il les ressources nécessaires pour affronter la crise ?*
- *Par ailleurs, la Ville a-t-elle eu des contacts avec les associations solidaires comme « Partage » ? Est-ce que les besoins accrus par la crise ont pu être couverts ?*

Pour le groupe socialiste : Sylviane Méreaux, Pascal Bühler, Monique Gagnebin

Interpellation urgente du groupe socialiste

COVID-19 : Quels impacts pour le cursus de nos enfants ?

Au-delà de la crise sanitaire majeure engendrée par le coronavirus et les répercussions économiques induites par les mesures de protection émises par le Conseil Fédéral, ces dernières risquent également d'avoir des répercussions à plus long terme sur le cursus scolaire des enfants dont le deuxième semestre de l'année 2019-2020 aura été plus que chahuté.

Les importants efforts fournis par l'École obligatoire chaux-de-fonnière pendant la crise, pour maintenir le contact et délivrer des cours à distance, sont à saluer.

Cependant, pour une partie des enfants déjà en difficulté scolaire ou nécessitant un suivi socio-éducatif avant la crise, le trou creusé pendant ces deux mois va certainement laisser des traces, ce d'autant que dans un mois les cours s'arrêteront à nouveau pendant six semaines. Des traces d'autant plus importantes en fonction de l'âge de l'enfant.

Soucieux que tout soit mis en œuvre afin que ces enfants ne portent pas des séquelles tangibles de cette crise, le groupe socialiste remercie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il déjà pu avoir un retour sur l'état de situation après deux semaines de reprise des cours présentiels ?*
- A-t-il déjà envisagé, voire mis en place, des mesures spécifiques de soutien pour permettre aux élèves en difficultés particulières de raccrocher le wagon ?*
- Par ailleurs, comment le Conseil communal appréhende-t-il la situation des enfants se trouvant en dernière année de scolarité obligatoire pour lesquels les cours ont repris lundi dernier et qui sont censés quitter définitivement l'école en juillet ? Quelque chose de spécifique est-il prévu en termes d'accompagnement pour les élèves se trouvant, au vu de la situation, sans solution pour la rentrée ?*
- Un dialogue est-il mis en place avec le Département de l'éducation et de la famille afin de soutenir les communes dans le déploiement de mesures spécifiques de "rattrapage" en cas de besoin ?*

Pour groupe socialiste : Silvia Locatelli, Pascal Bühler

Interpellation urgente du groupe socialiste

COVID-19 L'attractivité et l'emploi mis à mal

Dans la lignée des préoccupations post-Covid, le groupe socialiste s'interroge sur les effets de cette crise pour l'emploi à La Chaux-de-Fonds et les prestations que les acteurs de l'économie offrent à notre population.

Ainsi, le Conseil Communal peut-il nous indiquer quelles démarches ont été prises et quels sont les retours suite aux contacts qui ont dû être pris avec les commerces et les entreprises de la Ville ?

Concernant la problématique des loyers, dont les médias ont relayé de nombreux exemples de mesures prises en Suisse par des collectivités, des faitières ou des privés. Le Conseil Communal peut-il nous donner sa position sur cette question ainsi que les réflexions qu'il a menées ?

Et dernière question : Avec l'arrivée des beaux jours, le Conseil Communele a-t-il prévu d'adapter la gestion du domaine public en permettant, par exemple, aux terrasses et à certains commerces, dont leur espace de travail a été grandement réduit par les mesures sanitaires, de « grignoter » quelques mètres sur le domaine public ?

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard, Patrick Jobin

Interpellation urgente

Mais où est passée la motion Musy du 27 août 2008 ?

Acceptée le **2 juin 2009** par notre Conseil, la motion de M. Daniel Musy intitulée "**Carnet familial, culturel et sportif**" consistait à demander au Conseil communal d'étudier et de mettre en place le plus rapidement possible le concept de "Favoriser l'accès des infrastructures sportives et culturelles de notre Ville grâce à un carnet (ou une carte) familial donnant droit à des tarifs préférentiels ou à des entrées gratuites tant dans les lieux sportifs (...) que culturels (...) avec comme seule contrainte que les enfants soient accompagnés par un des parents".

Lors de sa prise de parole pour défendre cette motion, notre Présidente actuelle avait demandé au Conseil communal qu'il ne "choubladise" (mettre dans un tiroir) pas ladite motion...

Dans son rapport au Conseil général du **16 mars 2016**, le Conseil communal a indiqué avoir "élaboré une réponse pragmatique, légère et peu couteuse (...)" et que "dans les mois qui viennent, en lieu et place d'un carnet, le Conseil communal expédiera aux 4'000 familles de la Ville (enfants en âge de scolarité) quatre bons qui donneront droit à une entrée familiale gratuite dans les trois Musées du Parc, aux deux piscines et à la patinoire (...)". Il joignait audit rapport un projet des bons en question et demandait le classement de cette motion, ce qui fut fait, sans opposition, le **11 avril 2016**, sous l'autorité de M. Daniel Musy, alors président du Conseil général.

À ce jour, et à notre connaissance, **rien n'a été fait**, alors que tout était prêt à être envoyé aux familles !

Dès lors, en ce soir **du 28 mai 2020**, nous interpellons urgemment et avec insistance le Conseil communal : Va-t-il enfin agir et envoyer ce carnet de bons, par exemple avant les vacances de juillet 2020 ?

Cela serait un beau geste de notre Ville aux familles résidentes après leur semi confinement lié à la pandémie du Covid-19

Pour le groupe du parti socialiste : Pascal Bühler, Silvia Locatelli, Patrick Jobin

Amendement des groupes POP et Verts au "Rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne"

Modification de l'article 3 :

La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées au stationnement à l'usage du Musée d'histoire naturelle et du Zoo du Bois du Petit-Château dans le périmètre immédiat du site.

Est remplacé par :

La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées à l'accessibilité au Musée d'histoire naturelle et au Zoo du Bois du Petit-Château.

Pour le groupe POP : Julien Gressot, Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger

Pour le groupe des Verts : Monique Erard

Motion urgente du groupe POP "Luttons contre la précarité en soutenant le commerce local"

La crise sanitaire a rendu visible publiquement une précarité endémique à nos sociétés occidentales, en Suisse et à La Chaux-de-Fonds. La crise a également poussé un certain nombre de personnes dans une situation économique intenable au point de devoir faire la queue durant plusieurs heures pour obtenir des paniers alimentaires. Cette augmentation de la précarité met la pression sur les associations d'entraide qui doivent être elles aussi aidées. Une collectivité publique se doit de prendre en considération ses membres les plus faibles pour continuer à faire corps. Dans ce contexte, La Chaux-de-Fonds a un rôle à jouer en soutenant celles et ceux qui en ont besoin.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place de solutions rapides pour aider la population défavorisée, particulièrement celle ayant recours aux associations caritatives et d'entraide. Nous souhaitons qu'un crédit soit proposé rapidement pour ne pas laisser s'aggraver la situation. Utiliser l'Abeille pourrait être une des pistes envisagées par exemple en distribuant des cartes aux familles les plus pauvres. Les associations caritatives et d'entraide devraient également être approchées afin de cibler les différents besoins. Agir par ce biais servirait un triple usage : aider les plus pauvres, relancer le petit commerce et développer la monnaie locale dans un projet au service de la population dans son ensemble.

Pour le POP : Julien Gressot, Francis Bärtschi, Maria Belo, Nathan Erard, Karim Boukhris, Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger

Interpellation du groupe POP :

Soutien aux associations

Nous souhaiterions savoir si une modification de la facturation pour le prêt ou le transport de matériel est envisagée ? Dans le même ordre d'idée, nous demandons au Conseil communal s'il sait dans quel délai un rapport sur la motion non-classée pour "Ne pas détruire le tissu associatif de notre Ville" sera présenté à notre Conseil ? De même pour le postulat qui a été déposé suite au rapport du Conseil communal.

Dans un objectif de soutien au tissu associatif, comment le Conseil communal envisage-t-il la facturation du domaine public lors de manifestations ?

Pour le groupe POP : Karim Boukhris, Julien Gressot, Françoise Jeandroz

Motion "Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital"

La crise sanitaire actuelle a encore prouvé toute l'importance d'un site de soins aigus dans les Montagnes neuchâteloises. Elle a aussi démontré la nécessité d'avoir du personnel efficace dans tous les secteurs et services de l'Hôpital.

Les médecins assistants ont notamment fait preuve d'une grande flexibilité ; leur contrat ayant été automatiquement prolongé à la fin avril pour deux mois. Le tournus habituel ayant été suspendu a engendré des complications organisationnelles d'un point de vu de l'hébergement.

Par ailleurs, le foyer de l'Hôpital qui avait vocation notamment de loger les employés avec des contrats à durée déterminée a fermé il y a quelques mois.

Lors du cursus de formation des médecins, qu'ils soient stagiaires, assistants, chefs de clinique, ... la facilité d'hébergement peut rentrer en considération dans le choix d'un hôpital. Cette même facilité est également importante pour d'autres professions.

Il serait intéressant que La Chaux-de-Fonds puisse offrir cette facilité dans le but de promouvoir notre Hôpital et notre Ville.

Par cette motion, nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité de dédier des appartements communaux meublés, via un partenariat avec RHNe, au personnel de l'hôpital bénéficiant d'un contrat à durée déterminée.

Pour le POP : Nathan Erard, Julien Gressot

Séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 mai 2020

Rapport relatif à la modification du Règlement général du 5 février 2019 concernant le stationnement à usage public

Amendement du Conseil communal à l'article 5 al.4 :

Le macaron "entreprises" est délivré aux entreprises inscrites au registre communal des entreprises, pour les véhicules d'entreprises immatriculés à leur nom à toutes les entreprises, organisées selon une forme juridique particulière ou non (indépendants-es), actives sur le territoire communal, ayant leur siège, une succursale, une filiale ou des locaux sis sur le territoire communal, sur présentation des preuves nécessaires, pour les voitures automobiles légères immatriculées à leur nom.

Pour le Conseil communal : Théo Huguenin-Elie

Interpellation URGENTE – Covid-19

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Nous sortons partiellement d'une situation exceptionnelle qui nous a affectés personnellement mais également au travers de la société et des communautés.

L'été approche mais un été particulier nous attend. Selon toute vraisemblance, une partie d'entre nous, citoyennes et citoyens de La Chaux-de-Fonds, ne pourrons ou ne voudrons pas quitter notre Commune lors des vacances estivales. Tout aussi vraisemblable, nous allons accueillir un certain nombre de touristes helvétiques qui feront leur tour de Suisse que nous nous sommes certainement toutes et tous promis de faire un jour. Il ne s'agit pas ici d'interpeller notre Exécutif pour l'inciter à prévoir de grandes campagnes publicitaires dispendieuses pour attirer le chaland. Non, il s'agit ici de pouvoir soigner notre image. Que cela soit le résident ou le visiteur occasionnel, chacun d'entre eux devra ressortir des vacances avec un sentiment positif de notre Ville et un désir de pourquoi pas une deuxième fois voire plus...

Pour l'instant, les signes d'une activité créatrice des autorités et des services sont faibles. Peut-être que là n'est pas leur rôle, cependant à

situation exceptionnelle, pourquoi pas actions exceptionnelles... Certaines de nos concitoyennes et certains de nos concitoyens, commerçants ou non, ont des idées d'animation et ont besoin d'être entendus. Alors oui, ils peuvent écrire au Conseil communal ou à la Chancellerie, comme cela a toujours été le cas, mais aujourd'hui il faut le faire savoir haut et fort et inciter toutes et tous à le faire. Pourquoi pas créer une "task force" animations d'été qui permettrait, outre d'étudier les faisabilités, de mettre en contact soit des personnes soit des associations.

Cette période est encore anxiogène, déstabilisante et nous a tous chamboulés, mais elle ouvre des champs de possibles et d'opportunités que je souhaite vivement que la Ville sache saisir au bond.

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

Résolution PLR – 28 mai 2020 – marché

Le souhait de déplacer le marché sur la Place de la Carmagnole au détriment de la Place du marché n'a pas été du goût des chaux-de-fonniers. En revanche, la situation actuelle, avec sa "formule Covid" révèle qu'il y a du bon dans la complémentarité entre les deux places.

Il faut utiliser la place de la Carmagnole. Étendre le marché permet d'espacer les différents stands et de rendre les places du Marché ET de la Carmagnole vivantes. Elles se complètent parfaitement et cette configuration permet aux terrasses de s'étendre facilement aux deux endroits. Les quelques retours informels obtenus sont positifs !

Le groupe PLR félicite le Conseil Communal pour cette initiative et souhaite que cette disposition perdure, bien au-delà de la pandémie.

Nous prions donc le Conseil Communal d'étudier cette demande, notamment en prenant la température auprès des maraîchers et de la population.

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher

Amendement du groupe PLR de l'article 2 al. 2 de l'arrêté relatif à la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne

Article premier.- Une commission dénommée "Commission pour le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne" est constituée. Il s'agit d'une commission temporaire consultative au sens de l'article 134 du Règlement général, du 28 septembre 1994.

Art. 2.- ¹Cette commission est composée d'au moins 11 membres, à raison d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil général et ~~d'au moins deux représentants du collectif de deux représentants~~ du collectif "Latchauxverte" **ainsi que de membres issus de groupes d'intérêts en lien avec le tourisme.**

² Elle est co-présidée par le Conseiller communal en charge du Zoo et Musée du Bois du Petit-Château et le Conseiller communal en charge de l'urbanisme, qui ne sont pas comptés au nombre des commissaires. Elle s'adjoit la participation de plusieurs représentants des services communaux.

³Seuls les commissaires au sens de l'alinéa 1 ci-dessus votent.

Art. 3.- La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées au stationnement à l'usage du Musée d'histoire naturelle et du Zoo du Bois du Petit-Château dans le périmètre immédiat du site.

Art. 4.- La commission se réunit aussi souvent que nécessaire.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Pour le groupe PLR : Nicole Bosshart, Yves Morel, Sarah Curty

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vais donc maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour proprement dit. Ce sera un débat long.

Nous avons également sur cet objet deux amendements déposés par le POP et le PLR.

Rapport du Conseil communal

Relatif à la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne

(du 11 mars 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Présentation

Lors de la séance du Conseil général du 27 novembre 2018, le Conseil communal a présenté à votre Autorité le rapport concernant la rénovation de l'Ancien Stand et l'implantation du Musée d'histoire naturelle, la requalification du parvis du Zoo du Bois du Petit-Château et la réalisation d'un parking public sur le terrain dit de l'Ancienne. Pour rappel, le crédit pour l'entretien des murs de soutènement (et la réalisation d'un parking public) sur le bien-fonds n° 16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, a été accepté par trente-trois voix contre quatre et deux abstentions.

Concernant les travaux de requalification du parvis (qui devraient débiter avant l'été 2020), ils prévoient que le site soit réaménagé afin de sécuriser cette zone et ainsi permettre un réel accueil des visiteurs dans un espace "porte d'entrée" du site de qualité. Ce réaménagement implique la suppression des places de parc sur le parvis nouvellement réaménagé – places qui par ailleurs posent de réels problèmes de sécurité.

Pour permettre d'absorber le flux des visiteurs actuel et l'augmentation prévue par le développement du site du Bois du Petit-Château, l'implantation d'un parking à proximité immédiate de l'entrée principale du

site a également été envisagé. Le site retenu est le bien-fonds n° 16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de la Ville et affecté en zone d'utilité publique. Un parking de 35 places ainsi qu'un réaménagement des espaces dévolus aux visiteurs a été projeté sur ce parc appelé communément "le terrain de l'Ancienne". Pour rappel, le projet prévoyait au-delà de la création de places de parc, la restauration des murs de soutènement de qualité, la restauration des ferronneries y compris le portail (également de grande qualité) et le maintien des arbres majeurs. À noter que ce parking est inscrit au patrimoine financier et n'impacte pas l'enveloppe des investissements.

Initiative "Latchauxverte"

Suite à diverses réactions suscitées par la décision de créer un parking en lieu et place de l'espace vert actuel, un groupe de citoyennes et citoyens s'est formé sous le collectif "Latchauxverte" qui a annoncé le 18 avril 2019 au Conseil communal, via la Chancellerie, la volonté de déposer une initiative populaire communale demandant que le terrain dit de l'Ancienne, situé sous le Bois du Petit-Château, ne soit pas transformé en parking, mais demeure un espace naturel arborisé dédié aux loisirs de la population.

Conformément à l'article 115 et suivants de la Loi sur les droits politiques (LDP), la Chancellerie de la ville de La Chaux -de-Fonds a publié le texte de ladite initiative dans la Feuille officielle (FO) en date du 26 avril 2019.

Le 23 octobre 2019, soit dans le délai de six mois suivant la parution du texte de l'initiative dans la FO impartie par la LDP, le collectif "Latchauxverte" a remis à la Chancellerie 5359 signatures relatives à l'initiative susmentionnée.

Dans sa séance du 11 décembre 2019, le Conseil communal a validé que les conditions requises pour déposer une initiative populaire communale, selon l'article 7 du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds ([RS CdF : 10.10](#)), notamment le nombre prescrit de signatures valables correspondant à dix pour cent du corps électoral, étaient bien réunies.

Dans le respect de l'article 9 du règlement général, qui donne un délai de 6 mois dès la validation du résultat des signatures, le Conseil communal soumet donc à votre Autorité ce rapport dans le but de créer une commission consultative pour le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne et afin d'étudier des solutions à même de permettre de répondre au besoin de stationnement du site du zoo et musée du Bois du Petit-Château.

Commission du Conseil général

Afin d'accompagner ses réflexions quant au réaménagement du terrain dit de l'Ancienne et quant au stationnement alentours, le Conseil communal souhaite pouvoir s'appuyer sur une commission consultative, au sens des art. 134 ss. du règlement général du 28 septembre 1994. Cette commission devra élaborer des pistes à même de concilier les impératifs du futur site du Bois du Petit-Château et à la volonté des initiants.

Celle-ci sera composée d'au moins 11 membres, à raison d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil général, d'au moins deux représentants du collectif "Latchauxverte" et de divers groupes d'intérêt.

Conséquences sur les finances

Néant

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Néant

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La question de la mobilité est au centre de ce dossier. Le Conseil communal souhaite pouvoir s'appuyer sur les réflexions des commissaires pour élaborer des solutions à même de rendre ce site accessible aux différents modes de transport, tout en évitant un renvoi massif des véhicules motorisés vers les zones résidentielles.

b) Aspect social

Le rôle social du site du Bois du Petit-Château, particulièrement pour les familles, n'est plus à démontrer. L'accessibilité au site doit être garantie pour chacun. La commission devra, dans ses analyses, intégrer cette composante.

c) Aspect économique

Les objectifs financiers du Rapport relatif au développement futur du site du Bois du Petit-Château présenté à votre Autorité seront également intégrés à la réflexion.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La réunion du Musée d'histoire naturelle et du Zoo sur le site du Bois du Petit-Château créera un pôle touristique de premier ordre pour toute une région, à même de faire rayonner notre Ville au-delà des frontières communales et cantonales. Comme indiqué, son accessibilité sera un élément déterminant de son succès. Ainsi, les réflexions de la commission doivent permettre de prendre en compte les différents avis exprimés pour définir au mieux les besoins des citoyennes et des citoyens de La Chaux-de-Fonds, des visiteurs du Zoo du Bois du Petit-Château et du Musée d'histoire naturelle aménagé dans l'Ancien Stand.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

vu les articles 134 et suivants du Règlement général du 28 septembre 1994 (RSC 10.10),

arrête :

Article premier.- Une commission dénommée « Commission pour le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne » est constituée. Il s'agit d'une commission temporaire consultative au sens de l'article 134 du Règlement général, du 28 septembre 1994.

Art. 2.- ¹Cette commission est composée d'au moins 11 membres, à raison d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil général et d'au moins deux représentants du collectif "Latchauxverte" notamment.

² Elle est co-présidée par le Conseiller communal en charge du Zoo et Musée du Bois du Petit-Château et le Conseiller communal en charge de l'urbanisme, qui ne sont pas comptés au nombre des commissaires. Elle s'adjoit la participation de plusieurs représentants des services communaux.

³ Seuls les commissaires au sens de l'alinéa 1 ci-dessus votent.

Art. 3.- La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées au stationnement à l'usage du Musée d'histoire naturelle et du Zoo du Bois du Petit-Château dans le périmètre immédiat du site.

Art. 4.- La commission se réunit aussi souvent que nécessaire.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Pierre-Alain Borel, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Zoo du Bois du Petit-Château et le Musée qui ne tardera pas à le rejoindre sont des trésors qui sont chers au cœur de tous les habitants de notre Ville. Au-delà du cercle communal, le rayonnement de ces institutions est de plus en plus grand et on peut imaginer que cela sera encore plus important lorsque le Musée aura pris ses nouveaux quartiers.

Lieu de villégiature privilégiée lors des beaux jours, lieu d'apprentissage, de sensibilisation à l'environnement, voire d'interprétations des grands défis écologiques qui attendent le monde d'aujourd'hui et de demain matin, on se rend au Bois du Petit – comme on dit – et bientôt au Musée à tout âge, seul, en amoureux, en famille, en groupe ou encore avec l'école. Ainsi notre futur complexe nature se doit d'être accessible très facilement et en toute sécurité, qu'on soit piéton, cycliste, personne à mobilité réduite, famille avec poussette chargée dans le coffre de la voiture ou groupe d'excursion venu en train, mais aujourd'hui on ne saurait traiter la question de l'accessibilité à un lieu public sans que notre action soit guidée par le développement durable et ce à plus fortes raisons lorsqu'il s'agit d'un Zoo et d'un Musée d'histoire naturelle.

Même s'ils sont importants, ces éléments ne sauraient suffire et d'autres paramètres doivent aussi être pris en compte. D'abord, le futur Zoo-Musée se trouve dans un quartier déjà bâti et très urbanisé. On ne peut donc pas partir d'une page blanche et il faudra donc tenir compte de nombreuses contraintes architecturales, urbanistiques ou techniques. Ensuite, un quartier veut dire qu'il y a aussi des habitants dont il faut tenir compte. Voir s'accumuler les voitures sur les trottoirs, comme lors des matchs du HCC, ne sera certainement pas du goût de tous, pas plus sans doute que de voir des dizaines de voitures tourner en rond dans les petites rues à la recherche désespérée d'une place. Enfin, nous devons respecter certains principes de réalité, budgétaire bien entendu, si on veut que notre Zoo-Musée rencontre le succès espéré et qu'il mérite. En résumé, il sera nécessaire de concilier des attentes parfois divergentes, des espoirs, voire même des craintes avec le monde du possible.

Vous l'aurez compris, parce que notre groupe est bien conscient que l'on ne pourra pas tout faire et tout de suite, parce qu'il faudra faire des choix et des compromis, le tout dans un budget contenu, il nous semble sage que le Conseil communal soit accompagné par une commission et donc nous accepterons le rapport qui nous est proposé et l'arrêté qui l'accompagne.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt... et un peu de surprise... de ce rapport.

Surprise en effet, puisque cet objet faisait partie du rapport sur le projet du site du Bois du Petit-Château qui comprenait Musée, parvis sud du Zoo et rénovation du mur de soutènement du terrain susmentionné ; rapport accepté lors de la séance du 27 novembre 2018. Afin de conforter certaines personnes, il avait été précisé que les grands arbres du parc seraient maintenus et sauvegardés dans le cadre de la réalisation d'un emplacement de parking à cet endroit. Le parking était nécessaire à l'envergure du projet d'un Zoo couplé à un Musée d'histoire naturelle, et lié à l'espoir d'y attirer de nombreux visiteurs externes. Une analyse des emplacements de places de jeux et d'espaces verts dans le périmètre démontraient d'ailleurs leurs nombreuses présences, diminuant ainsi l'impact de l'affectation de ce terrain à un parking.

Aujourd'hui, suite au dépôt de l'initiative de "Latchauxverte", on nous demande la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement de ce terrain communal appartenant par le passé à la société de gymnastique l'Ancienne. Ceci nous surprend car, d'une part les arguments parfois trompeurs et fallacieux développés oralement par certains récolteurs de signatures nous semblent facilement démontrables, et d'autre part la nécessité d'organiser une possibilité de parcage en lien avec le projet est nécessaire. Cependant, nous comprenons qu'afin d'éviter la lourde charge d'organiser financièrement et matériellement une votation à notre Ville, la création d'une Commission prend tout son sens.

Parcomètres le long des rues adjacentes, aménagement d'un autre lieu – où? – circulation incessante dans les rues résidentielles, maintien du projet initial ; la Commission consultative se prononcera. Le groupe PLR souhaiterait néanmoins une réponse quant à la suite prévue pour le mur de soutènement – crédit de CHF 360'000.- voté le 27 novembre 2018 et qui semble être dans un état alarmant. Sera-t-il rapidement rénové ?

Le groupe PLR dépose par ailleurs un amendement pour l'alinéa 1 de l'article 2 de l'arrêté concernant la composition de cette Commission. Nous souhaitons que le nombre des membres du collectif "Latchauxverte" soit fixé et que des groupes d'autres intérêts du monde du tourisme comme l'ASAM, l'Office du tourisme, le TCS, les restaurateurs, les hôteliers soient aussi représentés.

Sous réserve de cette modification, le groupe PLR, vous l'aurez compris, accepte le projet.

Merci de votre attention.

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Disons-le d'emblée, le groupe des Verts ne s'opposera pas à l'arrêté constitutif de la Commission concernant le site dit de l'Ancienne. Cependant, le titre-même du rapport nous a interpellé-e-s, car "réaménagement du terrain" peut sous-entendre beaucoup de choses... Est-ce que le Conseil Communal a encore la volonté d'y créer un parking ?

Peut-être plus modeste que celui prévu initialement ? Un réaménagement mais dédié aux loisirs de la population, comme demandé par l'initiative populaire communale, est-il envisagé ? Une politique de santé proactive implique aussi de conserver un maximum d'espaces verts à l'intérieur du tissu urbain. Celui de l'Ancienne permet ainsi aux ados – aux adultes aussi – de se "bouger" en pleine ville. Une simple cage de but et le tour est joué !

Le Conseil communal a-t-il la volonté d'opposer un contre-projet à ladite initiative ? Est-ce que la Commission aura à travailler uniquement sur la zone directement proche du parking initialement prévu ou est-ce qu'il sera discuté d'un concept global de stationnement tout autour du Bois du Petit-Château ? D'autres questions encore... Quelles études démontrent "l'obligation" d'avoir un parking à proximité du nouveau pôle Zoo-Musée ? Est-ce que les autres musées souffrent réellement de l'absence de parking à proximité, soit juste devant la porte ?

Nous allons créer des parkings d'échange pour répondre aux besoins des pendulaires lors de l'introduction de la nouvelle politique de stationnement, ceux-ci risquent d'être désertés le week-end. Les potentiels visiteurs et visiteuses du pôle Zoo-Musée auront donc tout loisir de les occuper avant de prendre les transports en commun pour se rendre au Bois du Petit-Château. C'est bien ainsi que tout Chaux-de-Fonnier qui se rend dans une autre ville le fait, avec son véhicule, alors pourquoi les visiteurs et visiteuses d'ailleurs ne pourraient pas le faire en venant ici ?

Vous l'aurez compris le groupe des Verts reste majoritairement peu convaincu de l'utilité de détruire cette zone de verdure urbaine, persuadé qu'elle a son rôle à jouer dans le quartier et que c'est un concept englobant toute la zone, tant en-dessous qu'au-dessus, qui doit être pensé avant de créer quelques places de stationnement de proximité. Privilégier les transports en commun et la mobilité douce avec des cheminements agréables et sécurisés, bien avant que favoriser le juste devant la porte pour les véhicules privés. D'autre part, l'initiative a rencontré un beau succès et nous sommes attaché-e-s au respect de la volonté populaire.

Nous participerons donc à cette Commission avec un état d'esprit constructif mais nous annonçons d'entrée que nous ne servirons pas d'alibi pour concocter un projet qui ne tiendra pas compte de la volonté populaire et qui ne résoudrait, à notre sens, pas la problématique !

Je vous remercie de votre attention.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous nous sommes penchés avec intérêt sur le rapport du Conseil communal nous proposant la création d'une commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne.

La lecture du rapport nous a surpris car le contenu ne correspond absolument pas au titre du rapport. En effet, le rapport nous propose

d'examiner les conditions d'accessibilité au Bois du Petit-Château et du futur Musée d'histoire naturelle et en aucun cas le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne. Nous ne proposerons cependant pas d'amender l'article 1 du projet d'arrêté et laisserons le Conseil communal le faire le cas échéant.

Concernant le rapport à proprement parlé, la proposition du Conseil communal découle du dépôt de l'initiative de "Latchauxverte" munie de 5359 signatures, soit bien plus que le 10% du corps électoral. Ce fait démontre l'ampleur de la mobilisation de ce Collectif et du soutien populaire. Dire, comme le groupe PLR vient de le faire, qui prétend que les arguments développés par "Latchauxverte" durant la récolte étaient fallacieux, n'est pas acceptable. Deux visions s'opposent, rien de fallacieux là-dedans.

Le POP salue l'intérêt de la population pour la chose publique et remercie vivement le Collectif dont l'action permettra, nous ne pouvons en douter, d'apporter une plus-value au projet du Musée. Nous saluons d'autant plus l'action de ce Collectif que sa demande va dans le sens du postulat que nous avons déposé en 2018 pour réfléchir à d'autres solutions concernant l'accessibilité au site. Nous relevons à ce propos que le rapport mentionne l'arrêté concernant le mur de soutènement et rajoute que le parking y était également incorporé. Nous ne pouvons que nous élever contre cette assertion. Le POP avait expliqué clairement pourquoi il avait accepté cet arrêté.

L'arrêté que nous avons voté mentionnait que *"Un crédit de CHF 360'000.- est accordé au Conseil communal pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds"*. Rien concernant un parking. Aucun autre arrêté n'évoquait un quelconque parking. S'opposer à un mur de soutènement qui était présenté comme risquant de s'écrouler n'était pas une position politique défendable à nos yeux, pour le bien de la population et de nos infrastructures. Pour compléter notre démarche, nous avons déposé un postulat déjà évoqué qui avait été refusé par cet hémicycle par 23 voix contre 12 et 2 abstentions. Une fois cette clarification nécessaire effectuée, revenons aux propositions du Conseil communal.

Après le dépôt de cette initiative, largement soutenue par la population, il restait deux options au Conseil communal : le passage en votation populaire avec une probabilité importante d'être désavoué ou la discussion. Dans sa grande sagesse, le Conseil communal a choisi la seconde option et le POP ne peut que se réjouir de cette volonté de dialogue avec les membres du Collectif. Il est en effet important de proposer un projet qui puisse réunir et non pas diviser. Sur ce point, nous approuvons donc la démarche du Conseil communal et nous escomptons que les discussions permettront de préserver un espace vert tout en trouvant des solutions d'accessibilité au site.

L'accessibilité parlons-en, car elle est en effet au cœur de ce dossier. Nous partageons tout à fait le constat que le Musée doit être accessible à toutes et à tous. C'est en effet le rôle d'un musée que d'être au service de la population, de présenter un patrimoine et de sensibiliser, ici, à la protection de la nature. Si nous partageons ce constat, nous pensons qu'il y a d'autres options que de détruire un espace vert pour accéder à un site chargé de démontrer la fragilité de nos écosystèmes.

Le Conseil communal nous dit vouloir créer un pôle touristique de premier ordre et que son accessibilité sera un élément déterminant. Nous pouvons en partie partager ce propos mais force est de constater que nombre d'institutions de premier ordre ne possèdent pas de parkings dédiés ou alors très éloignés. D'autres options comme les parkings d'échange et les transports publics sont utilisés à de nombreuses endroits. Ce qui compte avant tout c'est le contenu et la muséographie d'un Musée pour assurer son succès, pas son parking. Ce point est important à relever pour que les discussions partent sur de bonnes bases.

Nous espérons donc que la démarche du Conseil communal soit la plus ouverte possible à toutes propositions, condition *sine qua non* pour que la discussion avec "Latchauxverte" et d'autres acteurs soit fructueuse. Dans ce but, nous avons déposé un amendement à l'article 3 que nous trouvons trop restrictif ; amendement que nous développerons par la suite.

Nous aimerions également savoir quels sont les autres acteurs qui siègeraient au sein de la Commission auxquels pense le Conseil communal ? À nos yeux, il nous faut trouver des acteurs permettant d'élargir au maximum l'horizon et ne pas le restreindre.

Vous l'aurez compris, le POP se réjouit de la démarche proposée, acceptera ce rapport et souhaite que les discussions soient constructives et permettent de trouver des solutions qui rassemblent.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors de sa séance du 27 novembre dernier, le parti UDC s'est déclaré favorable à l'aménagement du terrain dit de l'Ancienne.

Il convient de prévoir un emplacement pour parquer les voitures à proximité du Bois du Petit-Château. Toutefois, l'UDC ne pense pas que le terrain en question soit l'endroit idéal pour les jeux des enfants étant donné que les chiens y déposent leurs excréments à volonté.

La création d'une commission est souhaitable afin de discuter entre les partis, les initiants et le Conseil Communal, plutôt qu'un vote qui engendrerait des frais.

Comme vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera la constitution d'une commission.

Merci.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les groupes ont anticipé en partie le débat. Tous ont relevé la nécessité d'arriver avec un état d'esprit constructif, par contre les positions ont l'air assez fermes. On se réjouit d'avance des débats. Je pense que, vous l'avez tous dit, ce lieu est un lieu d'importance pour notre Ville. Il s'agira effectivement – c'est l'état d'esprit du Conseil communal – de nous retrouver pour trouver une solution qui, je l'espère, sera pragmatique mais au vu du débat anticipé, il sera difficile – mais c'était notre difficulté, on l'avait dit – de concilier les différentes positions.

Pour notre parti, il ne s'agira pas ce soir de refaire le débat qui a déjà en partie eu lieu ou de l'anticiper sur la nécessité ou non d'un parking à proximité du Bois du Petit-Château. Ce débat a eu lieu et il aura lieu justement au sein de la Commission que nous vous proposons ce soir. L'objectif de ce rapport est donc de répondre à l'initiative déposée par le Collectif "Latchauxverte" avec plus de 5'000 signatures.

Pour le Conseil communal, comme nous l'évoquions lors du rapport relatif au développement du site du Bois du Petit-Château, avec ses postulats et ses différents débats, *"nous ne pouvons pas ignorer la question du parcage dans les environs"*. Peut-être que vous trouverez des exemples où il n'y a pas de parkings aux environs – je me réjouis d'entendre le POP de ce point de vue-là – mais nous estimions et estimons encore que si l'on souhaite évidemment favoriser l'accès aux visiteurs – les Verts l'ont dit mais d'autres partis aussi – se déplaçant principalement au moyen des transports publics ou de la mobilité douce, notamment avec des projets en cours comme la revalorisation du parvis ou la requalification de la rue du Docteur-Coullery, on sait que ce n'est pas le cas de tous les visiteurs. Il s'agira donc vraiment, au sein de cette Commission, de trouver des solutions ensemble, comme vous l'avez dit. Notre volonté était vraiment de canaliser la circulation en lien avec les politiques de stationnement et le Plan directeur des mobilités que vous avez validé.

Par rapport aux questions des Verts, pour nous, il ne s'agit pas d'anticiper les débats. Est-ce qu'il s'agit de proposer un contre-projet ? Est-ce qu'il s'agira d'arriver avec un concept global ? Il s'agira de réfléchir à l'accessibilité du lieu, mais si vous souhaitez avoir un concept global de mobilité, à ce moment-là ce n'est plus dans cette Commission qu'il s'agira de traiter cette question mais dans la Commission ad hoc des mobilités. C'est donc aussi de ce point de vue-là qu'on voit un certain problème avec l'amendement du POP. On les laissera le développer par la suite, mais on voit une sorte de hiatus entre cette Commission, qui doit réfléchir à la problématique du Musée et du Bois du Petit-Château dans son ensemble et dans son accessibilité, évidemment en lien avec son environnement, et les prérogatives de la Commission de la mobilité, de l'espace public et du stationnement. Si vous souhaitez une vision et un concept global, à ce

moment-là, cette question devait être traitée au sein-même de cette Commission, ce qui serait une possibilité mais qui n'est pas le choix qu'on a fait ce soir.

Concernant les membres de la Commission, outre les représentants politiques cités dans le rapport, on pensait peut-être aux Amis du Musée et du Bois du Petit-Château et puis nous ne voyons pas d'obstacles majeurs, si le PLR le souhaite, à intégrer des spécialistes de la question du tourisme. Nous pouvons, de point de vue-là, accepter l'amendement.

Donc voilà, un état d'esprit positif, constructif, au sein du Conseil communal. On est ravi de l'entendre aussi du point de vue du Législatif et on espère qu'ensemble on arrivera à trouver des compromis et, finalement, des solutions pour ce site.

Au niveau des questions, il n'y avait pas tellement de questions particulières, mais beaucoup de points de vue. Je ne vais pas commenter les points de vue des différents partis car je crois qu'on reprendra tous ces points au sein de la Commission et je laisserai chaque intervenant assumer ses paroles.

Merci.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous n'avez pas répondu à la question concernant le mur de soutènement.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Pour le mur de soutènement, je laisserai mon collègue Théo Huguenin-Elie répondre.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant de répondre à la question sur le mur de soutènement, permettez-moi peut-être de compléter en ce qui concerne les prérogatives des différentes commissions, puisque j'ai l'honneur de présider la Commission consultative de la mobilité, de l'espace public et du stationnement dont un certain nombre d'entre vous sont membres.

Le Conseil communal souhaite absolument éviter qu'un même sujet, aussi vaste et technique qu'une planification et une stratégie globale portant sur le trafic, le stationnement, la mobilité douce et les transports publics, soit traité par deux commissions parce qu'on risque d'avoir des situations de blocage avec une commission qui travaille depuis très longtemps sur le sujet et qui a avancé dans ses travaux avec déjà nombre de rapports qui ont été présentés à votre Autorité. Si cette dernière nous dit quelque chose et que cette Commission ad hoc soudain nous dirait autre chose et, passez-moi l'expression, mais peut-être réinventerait la roue, le

problème c'est qu'elle ne réinventerait pas la même roue que la première commission qui travaille depuis plusieurs années sur le sujet.

Aussi, on a une difficulté avec l'amendement proposé par POP, parce que, si la Commission ad hoc se saisit de manière globale de la question des mobilités et de l'accessibilité au site du Bois du Petit-Château, par exemple sur la question du lien entre la gare et le Bois du Petit-Château par les transports publics, par la mobilité douce, par les véhicules individuels, on risque véritablement d'entrer en conflit avec le travail-même de la commission consultative. Aussi, si c'était le souhait de votre Autorité que, pour ces décisions-là qui entourent le Bois du Petit-Château, il y ait une réflexion aussi là, le Conseil communal, comme l'a dit notre Président, vous enjoindrait véritablement à plutôt faire la proposition de fait de renvoyer ce sujet à la Commissions consultative des mobilités, des espaces publics et du stationnement.

En ce qui concerne le mur de soutènement, il effectivement devra être assaini et aujourd'hui on a le crédit qui nous permet de le faire. Ce mur de soutènement – et je crois que le Conseil communal ne l'a jamais dit – ne va pas s'effondrer. Il ne menace pas de s'effondrer ces prochaines années mais naturellement c'est un mur de soutènement important et naturellement nous souhaitons intervenir sur le mur de soutènement avant qu'on arrive à une situation d'urgence. Il y a déjà quelques interventions, sur ce mur de soutènement, qui sont des interventions sur le plan patrimonial tout à fait malheureuses – j'imagine que vous les avez en tête – c'est-à-dire qu'on n'a pas traité le mur de soutènement, qui est un beau mur, avec le soin que nous devons à ce type de mur. Vous voyez que les autres murs de soutènement, que ce soit autour du Temple de l'Abeille, derrière les musées ou sur la rue de la Tranchée, ont toujours été traités en Ville de La Chaux-de-Fonds avec beaucoup de soin et celui-ci malheureusement pas. On a donc déjà dû intervenir un certain nombre de fois et il s'agit d'intervenir ces prochaines années à nouveau sur ce mur de soutènement. Il n'y a pas urgence mais on compte bien utiliser ce crédit pour assainir ce mur. Est-ce que ce sera en 2021, 2022, 2023 ? On n'est pas aujourd'hui dans cette urgence-là, mais cela dit le Conseil communal ne se presse pas pour assainir le mur de soutènement parce qu'on attend de savoir ce qui va se passer sur le terrain dit de l'Ancienne afin de pouvoir rationaliser le cas échéant les chantiers, quoiqu'il se passe – j'aimerais formuler les choses comme ça – sur le terrain dit de l'Ancienne.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Suite à l'intervention du Conseiller communal, je dois dire que je me pose un peu la question quant à l'utilité de cette Commission sur le réaménagement de ce terrain si on ne peut pas effectivement élargir à plus que juste les places de parc qui sont déjà là. Si on ne peut pas voir ça plus globalement, comme vous le dites, car c'est un sujet dont traite la

Commission mobilité, espace public et stationnement, finalement de quoi exactement cette nouvelle Commission va-t-elle bien pouvoir discuter ?

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, nous nous posons la même question. L'amendement du POP, s'il devait être maintenu, est le prémisses à un doublon avec la Commission des mobilités. Dès lors, nous le refuserons. Par contre, l'amendement PLR nous paraît totalement pertinent, pour autant évidemment que le rapport soit accepté et qu'on aille de l'avant.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à Madame Erard, le débat est à mon avis tout à fait intéressant. Dans la perspective du Conseil communal, il existe aujourd'hui des outils de planification qui sont d'ailleurs passés par cette fameuse Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement et il est possible, dans le cadre de ces planifications, de réfléchir de manière plus sectorielle sur le site du Bois du Petit-Château.

Dans l'esprit du Conseil communal – naturellement le Conseil communal avait fait une analyse et il souhaite la confronter aux différents avis, notamment aux avis de "Latchauxverte" – les premières questions auxquelles la nouvelle Commission devra répondre, en s'appuyant évidemment sur les professionnels du Zoo et du Musée, sont les suivantes : Quel est le besoin en stationnement du site du Bois du Petit-Château ? Deuxième question : Faut-il répondre à ce besoin ? Troisième question : Faut-il répondre à ce besoin dans le périmètre immédiat du site ? Si on répond non à la deuxième question, l'affaire est réglée. Si on répond qu'il ne faut pas répondre à ce besoin dans le périmètre immédiat du site, alors naturellement on se retrouve plutôt sur les prérogatives de la Commission mobilité, espace public et stationnement.

Quand on parle de périmètre immédiat du site, dans l'esprit du Conseil communal, il ne s'agit pas seulement, Madame Erard, du terrain dit de l'Ancienne, il s'agit aussi naturellement – et d'ailleurs c'est même ici sauf erreur que le groupe des Verts l'avait évoqué par Monsieur Fatton lors des débats – de la rue du Haut-de-Combes, surtout pour le trafic sur le stationnement, de la rue du Bois du Petit-Château, de la rue des Électriciens, plutôt pour le stationnement, et de la portion de la rue du Nord qui se trouve à l'est du Bois du Petit-Château. On pourrait peut-être pourquoi pas aussi imaginer une portion de la rue du Nord qui se trouve plus à l'ouest, après le courtil du sentier.

Quand on parle de périmètre immédiat, dans l'esprit du Conseil communal, c'est cela. Une question que la Commission devra se poser c'est de savoir s'il est acceptable aujourd'hui, alors qu'on souhaite une ville plus agréable, avec moins de trafic et notamment moins de trafic parasite,

que tous ceux qui malheureusement ne prendront pas les transports publics pour se rendre sur le site, continuent à sillonner le plan en damier pour trouver une place. Si ça n'est pas acceptable, comment est-ce que nous réagissons ? Quelles solutions est-ce que nous pouvons mettre en œuvre ? Vous voyez que les questions sont multiples et il ne me semble pas, à l'inverse de ce que j'ai peut-être ici ou là entendu dans certaines interventions, que *de facto* les réponses soient fatalement fermées à ses questions-là. Vous avez bien sûr compris que nous avons une position, sinon on ne vous aurait pas proposé ça il y a quelques mois, mais si immédiatement le Conseil général estime que ce n'est pas autour du site du Bois du Petit-Château qu'il faut réfléchir, eh bien alors nous vous enjoignons donc de renvoyer ce dossier à la Commission consultative, selon la proposition qu'a faite le Président.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, dans l'esprit du POP, l'amendement sert non seulement à étudier les options dans le périmètre immédiat mais aussi d'élargir, notamment par exemple de réfléchir à la question d'un lien avec les parkings d'échange et avec les transports publics. Notre esprit est d'élargir la réflexion et pas de la limiter à cela. Il faut aussi avoir des discussions avec des entreprises, des usines proches ou des parkings à disposition parce que le problème du stationnement au Bois du Petit-Château est principalement le weekend et les parkings de cette Ville sont vides les weekends. Notre esprit était donc vraiment d'élargir la réflexion dans un but constructif et de permettre justement d'aller plus loin.

Concernant l'amendement du PLR, si tout à coup on vient à ne pas renvoyer ce rapport à la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement, il nous faudra une suspension de séance pour l'examiner.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avec ce que vient de dire le Conseiller communal tout à l'heure, j'ai l'impression qu'on est effectivement déjà largement au-delà de la question qu'on se pose sur le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne. Indiqué comme ça l'est, notamment dans l'arrêté, on a l'impression finalement que la question qu'on va devoir se poser c'est est-ce qu'il faut 36 places ou 24 ? Et puis est-ce qu'on les met en rond ou en carré ? Est-ce qu'on met un arbre au milieu ou sur les côtés ? Et je n'ai en tout cas pas l'impression que c'était la volonté du Conseil communal du coup. Alors peut-être que le terme accessibilité fait peur car il fait trop penser aux craintes qu'on pourrait avoir d'empiéter sur la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement et je comprends bien l'idée qu'il n'y ait pas non plus des choses qui se chevauchent, mais du coup est-ce qu'on ne pourrait pas déjà commencer à mettre en avant les bons

prémises qu'on aimerait y mettre dans cette Commission qui sont ceux du compromis, si j'ai bien compris, et trouver là aussi un compromis par rapport au texte. On aurait quelque chose qui retransmettrait plus l'idée qu'on vient d'entendre de la part du Conseil communal tout à l'heure, c'est-à-dire de ne pas se limiter simplement sur la question du terrain mais de tout ce qu'il y autour, de comment on y vient.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant, il nous semble que la situation est en train de tourner et que le dossier devrait être purement et simplement remis à la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement et que nous refusions clairement et simplement ce rapport ou que le rapport soit retiré au bénéfice de la transmission dans cette commission-là.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Par rapport à ce qui vient d'être dit, effectivement, le groupe PLR était un de ceux qui montraient le plus de résistance par rapport à cette création de commission et peu à peu, en vous entendant les uns et les autres, principalement les Conseillers communaux, et avec l'amendement que nous proposons, il me semble qu'il y a une réflexion qui doit être faite au niveau touristique par rapport à ça ! Non seulement au niveau parking mais au niveau de personnes qui peuvent réfléchir ensemble sur un lieu d'accueil large et ça ne veut pas dire un parking à la porte du Bois du Petit-Château, mais ça veut dire de rendre la zone le plus convivial possible pour pouvoir attirer le plus de monde possible et facilement au Bois du Petit-Château. C'est pour ça que je séparerais mobilité et cette zone-là qui doit être retravaillée. Plus de parvis, plus de possibilité de parquer là, effectivement pas zoner dans toutes les régions pour un circulation résiduelle mais réfléchir à un concept global qui puisse mettre en valeur ce nouveau pôle d'intérêt de La Chaux-de-Fonds.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour faire partie de la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement, j'aimerais juste préciser que les Verts avaient dit qu'ils accepteraient ce parking dans le cas où le quartier entier était traité au niveau du stationnement. Le débat n'a pas eu lieu parce que le Conseil communal n'a pas voulu entrer en matière et j'avais prévu une initiative à ce moment-là. Elle est arrivée mais pas de mon initiative car d'autres citoyens se sont mobilisés. Donc voilà, effectivement, je pense que le débat en Commission n'a pas vraiment eu lieu parce qu'il a été coupé court et peut-être que cette Commission pourrait faire l'affaire avec quelques dates exceptionnelles et en invitant des gens de l'initiative et des spécialistes dont le PLR a parlé. Je pense que ce serait une bonne solution

car j'ai l'impression que le débat n'a pas vraiment eu lieu en Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement.

Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que mon collègue Théo Huguenin-Elie a précisé que, quel que soit le choix que vous fassiez, il n'y a pas une volonté de restreindre la réflexion. Dans l'idée d'une commission, on met la focale sur le site du Bois du Petit-Château et on réfléchit aussi à toute la question de l'accessibilité avec les questions qu'il a développées précédemment, mais il n'y a pas de volonté, avec cette Commission, de restreindre et de ne pas réfléchir un petit peu plus globalement à son accessibilité.

Après, la question que vous devez vous poser c'est où vous préférez mettre la focale ? De ce point de vue-là, nous on est totalement ouverts aux deux possibilités, soit on part sur cette Commission en adjoignant toute la question du tourisme – ça a été dit et je pense que c'est une proposition intéressante – mais comme l'a dit mon collègue, il ne s'agit pas de restreindre au terrain dit de l'Ancienne. C'était le départ, mais il s'agit maintenant de réfléchir aux alentours du site.

Par rapport à la proposition de Monsieur Schafroth de retirer le rapport, on ne le fera pas. On a anticipé en refusant l'amendement. Si vous préférez que ce soit la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement qui traite de ce dossier, eh bien à ce moment-là on proposera un amendement pour pouvoir aller de l'avant, parce que c'est quand même notre volonté, et de pouvoir discuter de cette problématique soit au sein de la première commission soit au sein de la nouvelle. Je crois qu'aujourd'hui, il s'agit d'aller de l'avant. On peut choisir ce soir. C'est peut-être un choix à faire au sein du Conseil général, je n'ai pas tout à fait bien compris la conclusion de Monsieur Gressot : Est-ce qu'il demandait cinq minutes de suspension ou autre ? Je n'ai pas tout à fait compris sa position.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un détail par rapport à l'intervention de Marc Fatton. Marc Fatton a raison de dire que, dans le cadre de la Commission, la position des Verts était de dire oui au parking à condition que le stationnement soit traité dans tout le quartier. Il n'y avait pas eu un refus – et c'est ici que je me permets, Monsieur Fatton, de préciser – de but en blanc, c'est-à-dire que le Conseil communal avait expliqué qu'il était en train de traiter toute la poche du Progrès, qui va de la rue du Nord à la rue Numa-Droz, de la rue du Docteur-Coullery jusqu'à la rue de Bel-Air et cette poche est d'ailleurs aujourd'hui en Zone 30. Elle était à l'époque en train d'être constituée et,

dans ce cadre-là, notamment pour des questions réglementaires mais pas seulement, aussi dans la perspective de la philosophie qui doit petit à petit instiller la Ville en damier, entre 20 et 30 de places de parc ont été retirées dans cette Zone 30. Alors on peut estimer – je vois Marc Fatton qui hoche la tête – que ça n'est pas suffisant, qu'on souhaite aller plus loin, mais en fait on avait répondu de cette manière-là, en disant que, de ce point de vue-là, la priorité du Conseil communal était l'établissement de cette grande poche Zone 30 qui est aujourd'hui la plus grande poche de la Ville.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que l'interruption de séance a été demandée. Je vous fais des signes depuis un certain nombre de minutes pour ne pas reprendre la parole et en rajouter. Je pense qu'on va discuter dans les groupes parce que sinon on va faire encore quelques tours de parole.

Merci.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, on avait effectivement demandé la suspension de séance. On aimerait en discuter ensemble pour trouver un accord entre les différents groupes pour pouvoir avancer dans ce dossier car défendre maintenant des amendements qui pourraient éventuellement être retirés ne me paraît pas faire sens.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, alors je vous laisse une suspension de séance de cinq minutes.

SUSPENSION DE SÉANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous nous trouvons plus ou moins maintenant devant deux positions. On va donc prendre soit la Commission ad hoc comme elle a été présentée avec amendement ou pas, soit on va éventuellement suivre l'amendement proposé par le Conseil communal de se joindre à la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement.

On va d'abord regarder si le POP maintient son amendement. Apparemment oui, alors je vous donne la parole pour le défendre.

Amendement des groupes POP et Verts au "Rapport du Conseil communal relatif à la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne"

Modification de l'article 3 :

La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées au stationnement à l'usage du Musée d'histoire naturelle et du Zoo du Bois du Petit-Château dans le périmètre immédiat du site.

Est remplacé par :

La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées à l'accessibilité au Musée d'histoire naturelle et au Zoo du Bois du Petit-Château.

Pour le groupe POP : Julien Gressot, Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger

Pour le groupe des Verts : Monique Erard

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais être assez bref parce que je crois qu'on a tous entendu les positions des uns et des autres. Nous nous réjouissons donc que le Conseil communal souhaite établir cette Commission car on est toujours d'avis que c'est une bonne idée d'avoir une commission ad hoc. On a cependant regretté que l'article 3 mentionne explicitement la question du stationnement et du périmètre immédiat car il nous semble plus judicieux d'enlever le terme stationnement, qui d'ailleurs n'est pas souvent présent dans le rapport, et de lui préférer le terme accessibilité, qui est très souvent cité dans le rapport. Enlever la question du périmètre immédiat pour laisser la possibilité de discuter des parkings d'échange, des parkings des usines, etc., voilà la raison de cet amendement.

J'ai un peu oublié avant de répondre à Monsieur le Conseiller communal qui m'a demandé pleins de lieux où il n'y avait pas de parking. Alors j'en ai fait une toute petite liste mais je pourrais en citer beaucoup plus : le centre-ville de Prague, où il est impossible de marcher tellement il y a de monde – y déceler un parking est compliqué et les sites sont en plus très très éloignés de la route – la Tour Eiffel et le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel, l'exemple qui peut-être parle le plus.

Amendement du groupe PLR de l'article 2 al. 2 de l'arrêté relatif à la constitution d'une Commission consultative concernant le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne

Article premier.- Une commission dénommée "Commission pour le réaménagement du terrain dit de l'Ancienne" est constituée. Il s'agit d'une commission temporaire consultative au sens de l'article 134 du Règlement général, du 28 septembre 1994.

Art. 2.- ¹Cette commission est composée d'au moins 11 membres, à raison d'un représentant par groupe politique représenté au Conseil général et ~~d'au moins deux représentants du collectif de deux représentants~~ du collectif "Latchauxverte" **ainsi que de membres issus de groupes d'intérêts en lien avec le tourisme.**

² Elle est co-présidée par le Conseiller communal en charge du Zoo et Musée du Bois du Petit-Château et le Conseiller communal en charge de l'urbanisme, qui ne sont pas comptés au nombre des commissaires. Elle s'adjoit la participation de plusieurs représentants des services communaux.

³Seuls les commissaires au sens de l'alinéa 1 ci-dessus votent.

Art. 3.- La commission est chargée d'accompagner le Conseil communal dans ses réflexions liées au stationnement à l'usage du Musée d'histoire naturelle et du Zoo du Bois du Petit-Château dans le périmètre immédiat du site.

Art. 4.- La commission se réunit aussi souvent que nécessaire.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Pour le groupe PLR : Nicole Bosshart, Yves Morel, Sarah Curty

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous maintenons l'amendement que nous proposons car il nous semble qu'il fait sens. Nous nous approchons de l'acceptation de la constitution de cette commission consultative et, par conséquent, nous maintenons cet amendement qui propose une petite variante, toujours dans l'idée de ne pas fermer la possibilité d'aller chercher des gens compétents dans le domaine du tourisme et de la promotion de la Ville.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour plus de clarté, je crois qu'on a vraiment précisé notre position, c'est-à-dire qu'on s'oppose effectivement à l'amendement du groupe POP. Quant à l'amendement du groupe PLR, on a déjà dit qu'on était ouverts à l'accepter, y compris avec sa petite modification qui nous convient bien.

À voir donc la tournure du débat, je pense qu'on suit notre rapport, qu'on le vote avec ou sans l'amendement POP, à moins qu'il y ait d'autres points de vue.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai quand même un petit peu un goût amer sur ce dossier parce que c'est la deuxième fois qu'on parle du magnifique projet Zoo-Musée et que c'est toujours ce fameux terrain – ce trottoir à chiens – qui nous fait prendre plus de temps. C'est malheureusement grandement dommage parce que, comme d'habitude, demain, on aura dans la presse uniquement le reflet de ce dépotoir plutôt que le reflet d'un magnifique projet ambitieux.

Pour nous, les choses sont claires. L'amendement du Groupe POP est refusé, l'amendement du groupe PLR est accepté et puis, dans ces conditions-là, nous pouvons aller sur la création de cette Commission.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En arrivant dans cette salle, nous étions convaincus que le Conseil communal nous avait proposé une excellente solution en nous suggérant de créer une commission consultative ad hoc et nous restons toujours aussi convaincus que le Conseil communal avait une excellente idée de nous proposer cette Commission ad hoc et c'est pour ça que nous allons soutenir cette proposition.

Nous allons également soutenir l'amendement du PLR parce qu'il nous apparaît effectivement que les problématiques qui sont soulevées font sens et participent aussi effectivement sur la question de l'accessibilité, de l'attractivité du lieu, etc. et finalement c'est un sujet en soi. Nous comprenons aussi – je vous ai dit c'est la journée des compromis – le souci du Conseil communal qui était de dire, mais si finalement on va un peu

plus loin que le terrain dit de l'Ancienne, quand bien même on nous a expliqué qu'on allait quand même aller un petit peu plus loin, eh bien on risque finalement de se marcher dessus avec la Commission des mobilités, des espaces publics et de stationnement. En même temps, on comprend bien l'idée du POP.

RIRES

Ahhh, mais j'essaie de faire une démonstration de ce qu'on va faire dans la Commission qui est de dire qu'on ne peut pas s'arrêter seulement au terrain dit de l'Ancienne. C'est pour ça que nous allons aussi, en tout cas en grande majorité, soutenir l'amendement du POP mais en invitant les différents groupes à faire en sorte que le représentant qui sera à la Commission ad hoc liée au Zoo-Musée soit le même que le représentant qui est dans la Commission des mobilités, des espaces publics et du stationnement. De cette manière, on fera en sorte qu'il ne puisse pas y avoir divergence de vues et divergence d'opinions et que les deux puissent avancer ensemble, cas échéant même avoir des séances communes si ça devait être utile ou nécessaire.

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Vu un rapport du Conseil communal

vu les articles 151 et suivants du Règlement général du 2 juillet 2019 (RSC 10.10),

arrête:

Article premier.- *Les réflexions pour le réaménagement du terrain dit de "l'Ancienne", en lien avec l'accessibilité au Musée d'histoire naturelle et au Zoo du Bois du Petit-Château dans le périmètre immédiat du site, sont confiées à la commission mobilité, espace public et stationnement.*

Art. 2.- *Dans le cadre de ses travaux sur cet objet, la commission s'adjoit au moins deux représentants du collectif "Latchauxverte", qui ont qualité de membres et peuvent voter.*

Art. 3.- *Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.*

La Chaux-de-Fonds, le 28 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Du côté du Conseil communal, nous retirons notre amendement et acceptons la défaite...

RIRES

Mais il s'agira d'éviter finalement d'empiéter quand même sur les prérogatives de la Commission mobilité, espace public et stationnement.
Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien merci. On va maintenant procéder au vote des deux amendements et je vous rappelle que vous pouvez voter pour les deux, même selon le nouveau règlement, car ils ne portent pas sur le même article.

L'amendement des groupes POP et des Verts est accepté par 21 voix contre 14 (2 abstentions).

L'amendement du groupe PLR est accepté par 34 voix contre 0 (1 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc maintenant voter sur l'arrêté amendé deux fois.

L'arrêté amendé par les groupes POP, Verts et PLR est accepté par 34 voix contre 0 (2 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour. Ce sera un débat court.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'700'000.-, dont CHF 1'890'000.- à la charge de la Ville par la taxe d'épuration pour la modification, à la station d'épuration, du bassin de rétention des eaux pluviales afin d'y augmenter la capacité de dégrillage

(du 11 mars 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Situation existante

Les eaux usées et pluviales de la ville sont en très grande majorité dirigées vers l'exutoire principal de la ville, la Combe-des-Moulins, elle-même prolongée par les Combes du Valanvron. Ces dernières sont parcourues par la Ronde, cours d'eau erratique, formé uniquement des eaux transitant par la station d'épuration (STEP), qui disparaissent ensuite plus ou moins rapidement dans le milieu karstique sous-jacent.

Le long de la Combe-des-Moulins, un canal rectangulaire en béton achemine les eaux de Bikini Test jusqu'à la STEP. Entre leur arrivée à la station, par le canal d'amenée, et leur rejet dans la Ronde, les eaux peuvent emprunter différents chemins en fonction de leur débit :

- les 550 premiers litres par seconde (l/s), correspondant aux débits allant du temps sec aux faibles précipitations, soit 70 % du volume annuel des eaux arrivant à la STEP, sont conduits directement vers les traitements successifs d'épuration;

- pour des débits jusqu'à 2'000 l/s en surplus des 550 l/s précités, les eaux sont dans un premier temps stockées dans le bassin d'eaux pluviales (BEP) d'une contenance de 2'000 m³. À la fin de la crue, le volume ainsi retenu est pompé et déversé en amont de la STEP;
- lorsque le débit d'entrée dans le BEP reste inférieur à 2'000 l/s mais que celui-ci est rempli, le trop-plein de ce bassin déverse les eaux vers la Ronde au travers d'une grille d'orage dont l'entrefer des barreaux est de 4 mm. Si cette grille est obstruée, les eaux sont déversées dans la Ronde par un by-pass, sans traitement;
- dans tous les cas, la part de débit supérieure à 2'550 l/s transite par le canal de contournement sans aucun traitement. Ces eaux représentent 9 % du volume annuel arrivant par le canal d'amenée.

Avec la capacité actuelle de dégrillage de 2'550 l/s, il subsiste environ 40 événements de pluie par an qui induisent des déversements sans dégrillage. Il en résulte un apport de déchets grossiers dans le lit de la Ronde, inesthétiques et facilement visibles sur le terrain.

Projet

Pour y remédier, il est proposé d'installer dans le BEP un système de dégrillage plus performant, permettant de traiter un débit de 8'000 l/s, quatre fois plus élevé que la capacité actuelle.

Ce projet est l'une des mesures prévues par le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Associé d'une part au traitement des micropolluants et, d'autre part, à la volonté de réduire les débits d'eaux mixtes arrivant à la STEP par l'augmentation de l'infiltration et de la rétention en amont du réseau d'évacuation des eaux, il contribue grandement à l'amélioration de la qualité des eaux déversées dans la Ronde, donc dans le Doubs.

Lorsqu'il sera en service, ce nouveau système de dégrillage diminuera de plus de 90 % le volume d'eau déversé dans la Ronde sans dégrillage, ramenant cette quantité à moins de 1 % du débit total arrivant annuellement à la STEP. La quantité de déchets grossiers rejetés dans l'environnement sera ainsi réduite de 95 %.

La synthèse technique et financière du projet, ainsi que son programme de réalisation, figurent dans le rapport de Holinger SA annexé à ces lignes.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

L'augmentation de la capacité de dégrillage du BEP est l'une des mesures du PGEE, défini comme un outil de gestion politique du patrimoine au chapitre 6 du rapport du Conseil communal relatif à la stratégie globale à adopter durant la législature 2016-2020.

Conséquences sur les finances

Investissement initial

Objet	Investissement [CHF]
Génie civil, bâtiment	950'000.-
Équipements électromécaniques	639'000.-
Installations techniques, commande	147'000.-
Ingénierie et direction des travaux	345'000.-
Frais annexes et divers	361'000.-
Total HT	2'442'000.-
TVA 7.7 % (arrondi)	188'000.-
Total TTC	2'630'000.-
Prestations Service technique	70'000.-
Total	2'700'000.-

Montant imputable à la taxe d'épuration

S'agissant de la STEP, l'investissement résiduel à la charge de la Ville sera financé par la taxe d'épuration et donc non soumis au frein à l'endettement.

	Taux	Investissement [CHF]
Investissement initial	100 %	2'700'000.-
./. Subvention cantonale du fonds des eaux	30 %	810'000.-
Montant imputable à la taxe d'épuration	70 %	1'890'000.-

Crédits budgétaires

Le crédit d'engagement sollicité se décline en crédits budgétaires annuels suivants :

720 – Station d'épuration	Crédit budgétaire [CHF]
2020	100'000.-
2021	350'000.-
2022	1'700'000.-
2023	550'000.-
Total	2'700'000.-

Amortissements et charges annuelles

Les amortissements sont déterminés par la moyenne pondérée, par élément fonctionnel, des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC). Le taux moyen s'élève à 4 %.

La charge d'intérêts est calculée sur la moitié de l'investissement au taux moyen des emprunts de la Ville, **soit 2.4 %**.

La charge financière calculée sur le montant net, après déduction des subventions, du crédit de CHF 2'700'000.- TTC pour la STEP peut être évaluée comme suit :

Charges annuelles	Station d'épuration	
		[CHF/an]
Investissement net	CHF 1'890'000.-	
Amortissement	4 %	75'600.-
Intérêts	2.40 %	22'680.-
Charges financières		98'280.-
Charges d'exploitation		12'350.-
Total charges annuelles		110'630.-

Rapportée au volume d'eau potable facturé en 2019, soit 2'697'967 m³, la charge annuelle représente environ CHF 0.41 par m³ sur une taxe d'épuration en vigueur de CHF 2.154 TTC/m³ d'eau potable.

La prévision financière faite pour le PGEE montre que la taxe d'épuration devra vraisemblablement être augmentée de CHF 0.10 CHF HT/m³ d'eau potable dès 2022, et jusqu'en 2026, pour couvrir le financement de l'ensemble des mesures du PGEE comprenant les projets d'amélioration et d'entretien constructif du réseau d'évacuation des eaux et de la STEP (micropolluants, amélioration du BEP, évolution de la supervision).

Commission

Le rapport a été préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents, par la commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) le 10 mars 2020.

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet n'implique aucune conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

La STEP de La Chaux-de-Fonds n'ayant pas un caractère régional, aucune collaboration intercommunale n'est envisageable.

Éléments relatifs au développement durable

e) Aspect environnemental

L'investissement permettra de réduire de manière significative la quantité de déchets visibles et inesthétiques déversée en aval de la STEP.

f) Aspect social

Néant

g) Aspect économique

Le crédit demandé est en adéquation avec l'application du principe du pollueur-payeur. Les appels d'offres, qui sont susceptibles d'intéresser plusieurs entreprises locales, respecteront la législation sur les marchés publics.

h) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La qualité des eaux du Doubs étant un aspect sensible des relations intercantionales et binationales, la diminution de la pollution provenant de la ville de La Chaux-de-Fonds et susceptible d'atteindre cette rivière est de nature à favoriser son image auprès des populations riveraines et des autorités concernées.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Annexe :

- Rapport de synthèse d'Holinger, du 17 février 2020 : STEP, Traitement des eaux pluviales – Modification du bassin d'eaux pluviales existant et mise en place d'un dégrillage de haute capacité

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- est accordé au Conseil communal pour la modification, à la station d'épuration, du bassin de rétention des eaux pluviales afin d'y augmenter la capacité de dégrillage.

Article 2.- Les subventions reçues seront portées en déduction du crédit d'engagement.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 720 – Station d'épuration.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux moyen de 4 %.

Article 5.- Le montant du crédit sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction de l'espace Mittelland pour le secteur de la construction en générale avec un indice de référence de 100.4 (octobre 2019, base octobre 2015 = 100).

Article 6.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières nécessitées par la réalisation de l'objet du crédit.

Article 7.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 8.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons le plaisir ce soir d'avoir au menu un rapport très clair, accompagné de son annexe très complète et presque aussi claire, nous proposant la modification, à la station d'épuration, du bassin de rétention des eaux pluviales afin d'y augmenter la capacité de dégrillage. Tout un programme me direz-vous.

Alors, si dans un premier, on pourrait ne pas se sentir happer par ses 22 pages d'annexe, il est tout autre pour celles et ceux qui ont pris le temps de faire davantage connaissance d'un dossier, certes technique, mais très complet et dont je félicite les auteurs.

In fine, il est facile de comprendre la problématique devant laquelle nous sommes, soit une quarantaine d'événements de pluie par an qui induisent des déversements sans dégrillage avec, pour résultante, un amoncellement de déchets aussi impressionnant que dégoutant. Les membres de la commission INFRUEN, qui ont bénéficié d'une présentation à l'écran, ont d'ailleurs pu se le représenter grâce à des photos tout à fait parlantes.

Il nous faut donc agir et la proposition de passer à un système de dégrillage plus performant, permettant de traiter un débit quatre fois supérieur et de réduire les déchets grossiers déversés dans l'environnement de 95%, est une occasion à saisir. Elle l'est d'autant plus que ces modifications sont complètement prises en charge à travers le fonds alimenté par la taxe d'épuration, taxe d'épuration qui nous rend grandement service au vu de la situation financière de la Ville et dont le montant devra être réévalué prochainement, comme l'indique le rapport, pour pouvoir soutenir les nécessaires mesures du PGEE, comme le traitement des micropolluants par exemple. À ce propos, le Conseil communal peut-il nous indiquer où nous en sommes avec le projet de traitement des micropolluants traité l'été passé ?

C'est donc un beau projet, qui s'inscrit dans une démarche écoresponsable sans mettre à mal les finances de la Ville. De plus, si on veut éviter que la pollution provenant de la Ville n'échoue dans le Doubs, les autorités de France voisine, le Canton du Jura et le pêcheur que je suis vous en seront grandement reconnaissants.

Conscient que ces importants travaux à la STEP devront se faire "étape par étape", le Conseil communal peut-il apporter quelques précisions sur le calendrier qui a été prévu ?

En remerciant d'avance le Conseil communal pour les réponses aux questions évoquées précédemment, le groupe socialiste acceptera ce rapport en remerciant le personnel de la STEP, dont la qualité du travail est reconnue et félicitée !

Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, nous souhaitons remercier les auteurs du rapport et de son annexe pour leur travail permettant de se familiariser rapidement avec le projet et les buts à atteindre.

Normalement, une demande de crédit de CHF 2.700.000.-, dont CHF 1.890.000.- à charge de la Ville, génère une intense discussion au sein de notre groupe mais, dans le cas qui nous occupe, la convergence vers le bienfondé de cette réalisation s'est très vite imposée démontrant ainsi la sensibilité écologique qui nous anime. Dès lors, vous l'aurez compris, le PLR acceptera le crédit requis.

La capacité de traitement des eaux serra donc multipliée par quatre, permettant le traitement de 8000litres/seconde, ce qui permettra de réduire de 95% la quantité de déchets grossiers rejetés dans l'environnement ; une amélioration qui nous réjouit particulièrement. Finis les déchets dispersés qui jonchent le sol des Gorges après une forte averse, ce qui se produit environ 40 fois par année. Dès 2023, si tout se passe bien, les Gorges de la Ronde, si belles, retrouveront tout leur lustre et les promeneurs seront épargnés de l'échantillonnage peu ragoûtant de tout ce que notre civilisation jette à l'égout et de ce que les caniveaux transportent.

Pour ce faire, nous demandons au Conseil communal d'organiser, dès la mise en service de cette nouvelle installation, un nettoyage en profondeur des Gorges jusqu'au lac du Cul des Prés. Vu le but de l'opération, nous pensons qu'il sera facile de trouver des volontaires motivés.

Nous ne nous arrêterons pas sur l'aspect technique de cette réalisation et déléguons toute notre confiance aux concepteurs du projet. Nous souhaitons toutefois qu'une forte proportion des travaux de réalisation soient confiés à des entreprises régionales.

Nous avons pris, par ailleurs, note que cette réalisation, financée par la taxe d'épuration, entrainera une augmentation temporaire du prix de l'eau de CHF 0.10 par m³ de 2022 à 2026 et insistons pour que cette taxe soit abolie à cette échéance.

Merci de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La situation existante présentée par ce rapport nous explique le circuit des eaux usées et pluviales de notre Ville.

Notre société de consommation produit des déchets à n'en plus finir. Il est de notre responsabilité, en tant que Collectivité publique, de limiter au maximum l'impact de ces déchets et c'est le but de ce rapport. Nous ne pouvons que nous féliciter sur ce point même si, pour le groupe POP, la problématique des déchets passe avant tout par une réduction de leur production. Nous n'en sommes pas encore là, donc il faut agir ailleurs,

mais quand on voit les prix des différents investissements à la STEP notamment, on constate qu'agir en fin de chaîne coûte très cher.

Ce projet était très attendu car il est bénéfique à tous points de vue : écologique, touristique et relationnel avec nos voisins. Avec cette forte diminution de gros déchets rejetés dans la Ronde, nous contribuerons à une nette amélioration du paysage et de l'environnement. D'autre part, à *contrario* de ce que le rapport nous informe, qu'il n'y aura aucune conséquence sur les Ressources humaines, le fait que la plupart des déchets soient captés par la nouvelle installation, le travail peu ragoutant de ramassage des déchets dans la Ronde par les employés de la Voirie se voit fortement diminué et cela est un plus pour ces personnes dont les tâches ne sont que très peu valorisées ; ces déchets rejetés à la Ronde passant de 1'700 kg à 93 kg par an selon les projections.

Le groupe POP a quelques questions. En premier lieu, le Conseil communal nous parle de l'augmentation imaginée de la taxe dans les années à venir. Peut-il nous expliquer ce point, notamment le montant prévu et de quelle manière il est calculé et si de futurs projets à la STEP pouvant nécessiter de nouvelles augmentations sont encore prévus ? Un montant de CHF 361'000.- dans frais d'annexes et divers est attribué. À quoi correspond cette somme ?

Toujours dans ce rapport, en page 2, *PROJET*, il est mentionné qu'il y a la volonté de réduire les débits d'eaux mixtes vers la STEP par l'augmentation de l'infiltration. À ce propos, comment les eaux de surface du nouveau parking situé à l'ouest des Anciens Abattoirs sont-elles gérées ? Est-ce que quelque chose est prévu pour mieux informer les utilisateurs du réseau d'eau usée des conséquences du rejet des divers tissus, comme les couches, les lingettes, les serviettes hygiéniques et, depuis peu, les masques ?

Pour diminuer ce fléau, le Ministre italien de l'environnement vient de signer un décret très attendu nommé "FIN DES DECHETS", autorisant une start-up capable d'assainir et de séparer les différents composants des couches et serviettes hygiéniques et ne plus jeter ni incinérer plus de 90'000 déchets par année car ils sont considérés non recyclables. Peut-être pourrions-nous un jour faire pareil s'il n'y a pas de meilleure solution.

C'est avec un très grand intérêt que le Groupe POP acceptera cette demande de crédit

Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'eau propre est une ressource essentielle en voie de disparition dont la Suisse, et plus particulièrement nos régions montagneuses, détiennent les clefs pour l'Europe entière. Dans la toute petite serrure du bassin versant du Rhône, notre STEP déverse, malgré nos efforts, ses immondices visibles et invisibles depuis des décennies.

Grâce aux aides fédérales et au rapport soumis, 95% du problème visuel sera réglé. Et si l'on visait 98% ? Le Conseil communal pourrait-il nous dire quels investissements en plus cela représenterait ?

Pour les Verts, il faut maintenant exiger le traitement à la source des grosses pollutions connues et répétitives. Il est inadmissible, aux yeux des Verts, que des industriels peu scrupuleux entravent la bonne marche de toute une ville à travers sa station d'épuration.

Au vu des changements climatiques, il est fort probable que les débits de crêtes, enregistrées ces dix dernières années, deviennent les normes de ces dix prochaines. Est-ce que ce genre de probabilité est pris en compte dans le dimensionnement de ce dégrillage ?

Pour clore la métaphore des clefs – une clef peut-être un peu trop vite oubliée – le réseau séparatif. Les Verts espèrent que son abandon n'est que provisoire et que le climat, dans tous les sens du terme, poussera au débat et surtout au financement.

Pour les Verts, l'eau, même sale, est une valeur digne d'investissement ; nous soutiendrons évidemment ce projet.

Je vous remercie

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La STEP est une installation cruciale pour le traitement des eaux de notre Ville. Bientôt à la pointe de la technologie en matière de traitement des micropolluants, elle nécessite encore un investissement important afin d'augmenter la capacité de dégrillage du bassin de rétention des eaux pluviales. À l'heure actuelle, celui-ci ne permet pas d'assurer le rejet d'eaux exemptes de déchets dans la Ronde. Ainsi, et à plus de 40 reprises par année, le bassin actuel ne peut absorber les quantités d'eaux de pluie arrivant à la STEP. Celles-ci sont donc déversées, sans traitement, dans la Ronde.

Afin de préserver l'aspect visuel et écologique des abords de la Ronde, il est plus que nécessaire d'investir rapidement afin de palier à cette lacune qui, par ailleurs, réduira de 95% la quantité de déchets rejetés dans l'environnement. De plus, cette réalisation permettra une amélioration de la qualité des eaux qui termineront leur chemin dans le Doubs.

Quant à l'aspect financier, il n'inspire pas de réaction particulière de notre groupe. Tant la subvention cantonale du fonds des eaux à hauteur de 30% que l'investissement résiduel par le biais de la taxe d'épuration sont à nos yeux pertinents.

Dès lors, et après une présentation plus que complète et convaincante lors de la Commission des infrastructures et au vu de l'importance de cet investissement, notre groupe acceptera, à l'unanimité, cette demande de crédit.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous avez sans doute lu dernièrement dans la presse régionale, le 19 mai 2020, que la qualité générale du Doubs est jugée bonne à très bonne par rapport à la majorité des cours d'eau suisses de plaine. C'est une étude de l'Institut fédéral des sciences et technologies de l'eau qui le révèle, ceci naturellement pour le plus grand plaisir du pêcheur Othenin-Girard, mais encore faudrait-il savoir comment celui-ci écrit-il le mot "pêcheur"...

Il s'agit de constater que la gestion des eaux usées de la plus grande commune urbanisée en amont du Doubs, c'est-à-dire la nôtre, la Ville de La Chaux-de-Fonds, n'y est pas étrangère et nous pouvons nous en réjouir. En d'autres termes, le soin que nous apportons depuis des années à l'entretien et au développement de notre STEP est essentiel. Il s'agit pour nous de poursuivre sur cette voie, ce que votre Autorité a accepté, toujours à l'unanimité ces dernières années, avec notamment la rénovation et l'agrandissement du bassin d'eau pluviale et l'installation d'infrastructures permettant le traitement des micropolluants.

Ce soir, il s'agit de se prononcer sur un sujet qui touche moins directement à la qualité des eaux, mais plutôt à la qualité paysagère et au travail des services communaux. En effet, vous l'avez relevé – c'est un chiffre qui est marqué dans le rapport – 40 épisodes pluvieux par année induisent des déversements dans le lit de la Ronde sans dégrillage. De fait, nombre de promeneurs constatent un paysage parfois dégradé – on reçoit des lettres jusqu'au Conseil communal – et la Voirie est contrainte plusieurs fois par année de procéder à des travaux de nettoyage importants. Oui, Madame Belo, vous avez raison – ce n'est pas mentionné dans le rapport mais ça nous apparaissait de manière naturellement évidente – ce nouveau dégrilleur correspondra à une diminution de la charge pour les ouvriers de la Voirie, une charge qui est par ailleurs, et vous l'avez également relevé, tout à fait ingrate. Ça me permet ici également de répondre immédiatement à Daniel Surdez. En fait, ce nettoyage en profondeur a lieu plusieurs fois par année et est l'œuvre des services communaux, plus particulièrement du Service des espaces publics.

Même si cette pollution générée par le non-dégrillage des eaux est résiduelle, puisque certains déchets échappent naturellement aux travaux d'assainissement de la Voirie, le Conseil communal estime que cette situation n'est pas acceptable, d'où le rapport de ce soir qui propose l'augmentation de la capacité de dégrillage de la STEP afin de passer de 9% de volume des eaux non-traitées à 1%.

Vous avez, Conseillers, un certain nombre de questions, dont une question compliquée qui a été posée par le POP, c'est celui du calcul de la taxe d'épuration et je vais essayer d'être le plus clair possible. Alors,

conformément à la Loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux, une Loi qui date de 2012, une taxe dite d'épuration doit être prélevée à La Chaux-de-Fonds à raison de CHF 2.154 TTC – soit CHF 2.- HT – par m³ d'eau potable et ceci facturé par Viteos dans le cadre du prix de l'eau. C'est comme ça, chères Conseillères générales et chers Conseillers généraux, que vous payez la taxe d'épuration à travers le prix de l'eau.

Ça me permet également de répondre immédiatement au souhait de Daniel Surdez qui espérait que cette taxe puisse disparaître. Cette taxe ne disparaîtra jamais ; on en a besoin pour financer le fonctionnement de la STEP et cette taxe est imposée par le droit cantonal. Cette taxe alimente un fonds finançant complètement les charges de la STEP, y compris naturellement les charges liées aux investissements : les charges d'intérêts et les charges d'amortissements. La législation cantonale impose que ce fonds figurant au bilan ne soit pas négatif. Dès lors, pour satisfaire cette exigence, une augmentation de CHF 0.10 HT de la taxe d'épuration apparaît actuellement comme nécessaire à partir de 2022, et ceci dans notre planification jusqu'en 2026, suite aux investissements importants qui ont et seront consentis pour maintenir en état et développer les infrastructures de notre STEP. Ces investissements, qu'on a déjà cités, sont l'agrandissement du bassin d'eau pluviale, le couplage chaleur/force, le traitement des micropolluants ou encore, le dossier d'aujourd'hui, le dégrillage ; tous ces travaux ont donné lieu à des rapports devant votre Autorité.

Une simulation de l'évolution de cette taxe et du fonds a été faite sur 20 ans prenant en compte les charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires – notamment les charges que je viens de citer – pour le maintien et l'amélioration de la valeur des installations ainsi que le coût estimé pour les mesures préconisées par le PGEE, le Plan général d'évacuation des eaux, qui vous sera bientôt présenté. Il en ressort qu'une augmentation de la taxe d'épuration devra vraisemblablement être consentie, comme dit précédemment. Le montant de cette augmentation et sa durée seront cependant adaptés aux prochains résultats comptables du centre 720, c'est-à-dire que note projection est une projection roulante. Aujourd'hui, on pense qu'on devra augmenter de CHF 0.10 en 2022, mais il est possible que, exercice après exercice, cette projection évolue de manière différente, même s'il ne faut pas vous faire trop d'espoirs. Encore une remarque : l'augmentation prévue se situant dans la limite admise par le Conseil général, c'est-à-dire CHF 2.30 HT par m³ d'eau potable, elle sera de la compétence du Conseil communal. Pour information, enfin sur ce point financier, à la fin de l'année 2019, le fonds de la STEP ou la réserve de la STEP – vous l'appelez comme vous voulez – se montait à CHF 2'831'000.

Le groupe socialiste a posé la question de l'état des lieux du projet des micropolluants. Alors, sachez que le permis de construire est en cours

d'octroi, le lot "Équipementier", qui comprend l'ensemble des équipements spécifiques au traitement des micropolluants, a d'ores et déjà été adjugé, l'appel d'offres public pour les travaux de génie civil sera publié le 29 mai, l'adjudication est prévue à fin août 2020 et les travaux commenceront fin octobre-début novembre 2020. Vous voyez que le planning, prévoyant une mise en service en mars 2023, est ainsi respecté et que nous allons coordonner les chantiers du dégrillage et les chantiers de l'installation des micropolluants afin de bénéficier d'une seule installation de chantier et des mêmes maîtres d'ouvrage.

Le groupe socialiste demande encore à quoi correspond la planification sur quatre ans qui se trouve dans le rapport en page 4. Eh bien, la planification est la suivante : 2020 c'est CHF 100'000.- pour la demande de crédit, les études hydrauliques, le projet d'ouvrage et les appels d'offre, 2021 c'est CHF 350'000.- pour le projet d'exécution de génie civil et d'électromécanique, 2022 c'est CHF 1'700'000.- pour les travaux de réalisation et 2023 c'est CHF 550'000.- pour les travaux de finition, le dossier de l'ouvrage exécuté et le paiement des soldes.

Ensuite, le POP demande à quoi correspondent les CHF 361'000.- de frais d'annexes et divers. Eh bien, ces CHF 361'000.- se répartissent, Madame Belo, de la manière suivante : CHF 170'000 de frais annexes – je vais tout de suite vous dire de quoi il s'agit – et CHF 191'000 de divers, à considérer comme une réserve pour imprévus. Ces CHF 170'000.- de frais annexes comportent les frais de mise à l'enquête, les primes d'assurances relatives au chantier, l'étude géotechnique complémentaire et les sondages correspondants, divers travaux préparatoires, sondages dans les structures existantes, vidange et nettoyage du BEP, donc du bassin d'eau pluviale, la mise à niveau de la modélisation, les licences et les frais de gestion de cette modélisation et pour finir les frais de géomètre et de mise à jour du cadastre.

Ensuite, le POP pose une question concernant une information à la population et finalement aux utilisateurs dans la perspective d'avoir un comportement plus idoine qui permettrait également moins de déchets dans les eaux usées qui arrivent à la STEP. À ce jour, il n'a pas été prévu immédiatement d'information spécifique de sensibilisation des habitants ou des entreprises. Il est cependant envisagé, à la mise en service des nouveaux dégrilleurs, d'organiser une opération d'envergure pour le nettoyage – presque définitif, Monsieur Surdez – de la Ronde en aval de la STEP. Les associations de protection de l'environnement seront sollicitées pour aider la Ville et il est prévu, à cette occasion, de dispenser une information à l'ensemble de la population. On se situe donc plutôt en aval du processus pour mettre en place cette information et cette stratégie de prévention et de comportement civique.

Le POP pose encore la question portant sur le parking des Anciens Abattoirs, à savoir : Comment sont gérées par infiltration les eaux de

surface ? Eh bien, permettez-moi un complément, il ne s'agit pas seulement de favoriser l'infiltration des eaux, il s'agit également de favoriser la rétention des eaux afin de lisser l'écoulement des eaux vers l'exutoire de la STEP. C'est ce qui est demandé aujourd'hui dans tous les permis de construire lorsqu'il y a des nouveaux bâtiments ou lorsqu'il y a possibilité, dans le cadre de travaux sur un bâtiment déjà existant, de modifier ces bâtiments dans cette perspectives-là. Bien sûr, la Ville a le devoir de respecter les mêmes exigences qu'elle impose aux autres propriétaires, c'est quelque chose qui va de soi. Ainsi, la limitation de 20 litres par seconde et par hectare imperméabilisé, pour le débit pouvant être introduit dans les égouts, sera scrupuleusement respectée dans le cadre de la construction du parking. Les eaux passeront par des tranchées de rétention et d'infiltration, seuls les trop-pleins de ces tranchées étant raccordés aux égouts. En d'autres termes, sur ce site, nous allons favoriser l'infiltration et lorsqu'il y aura beaucoup de pluie, eh bien on sera dans le processus de rétention qui permet de lisser l'arrivée des eaux à la STEP. Globalement, c'est ce que devront faire à terme tous les propriétaires qui construisent un bâtiment.

Les Verts ont posé la question de l'élimination totale des eaux non dégrillées. Le calcul n'a pas été fait mais il apparaît, à vues humaines, impossible aujourd'hui de faire véritablement plus et le niveau de 99% des eaux dégrillées apparaît aussi en termes comparatifs comme étant un niveau tout à fait acceptable. Vous savez, souvent, c'est la dernière marche qui est la plus difficile et qui génère les investissements les plus pharaoniques. Donc plus vous vous approchez du zéro, plus les moyens que vous devez dispenser sont importants.

Voilà, Mesdames et Messieurs. J'espère ne pas avoir omis de répondre à vos questions. Le cas échéant, naturellement, vous me le ferez remarquer.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste rectifier quelque chose. Il est hors de question pour le PLR de demander l'abolition de la taxe d'épuration, par contre nous voulions nous assurer que la taxe temporaire de CHF 0.10 serait, à l'échéance, abolie. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne peux malheureusement pas vous l'assurer, Monsieur Surdez, parce que vous avez compris le fonctionnement de cette taxe et du fonds afférent. C'est la volonté du Conseil communal et il se trouve que cette volonté est corroborée par la planification ou la projection financière que nous faisons aujourd'hui, mais, pour rappel, nous avons l'interdiction d'avoir un solde négatif sur la réserve. En d'autres termes, si, au bout du

compte, notre projection ne s'avère pas réaliste et que sans ces CHF 0.10 on serait sur un solde négatif sur notre réserve, eh bien simplement, nous ne pourrions pas, nous n'aurions pas le droit de revenir à la taxe *ante*.

Je peux donc vous assurer de la volonté du Conseil communal et nous pouvons vous assurer que nos planifications aujourd'hui vont dans ce sens. Par contre, on ne peut vous garantir que les choses se passeront ainsi.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous allons donc maintenant voter ce rapport.

L'arrêté est accepté par 37 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons rapidement prendre le rapport suivant du point 4 et, ensuite, nous ferons une toute petite pause.

Je vous rappelle que c'est un débat court.

Rapport du Conseil communal

relatif à la révision du plan de site et à la constitution d'une commission consultative temporaire ad hoc

(du 11 mars 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Démarche de la révision du Plan et règlement d'aménagement

Le Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC)¹ de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999. Il a, depuis, subi de nombreuses modifications et notamment une révision importante de son règlement en 2012.

Selon la pratique, un Plan d'aménagement local (PAL), qui comprend notamment le PRAC, a une "durée de vie" de 15 ans.

La révision du PAL est nécessaire car les planifications supérieures suivantes ont été sanctionnées :

- plan directeur cantonal (PDC) : approbation par la Confédération le 27 février 2019;

¹ On parle généralement d'un plan d'aménagement local. À La Chaux-de-Fonds, il a pris la dénomination de plan et règlement d'aménagement communal (PRAC).

- adaptation de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) : adoption par le Grand Conseil le 26 mars 2019;
- plan directeur régional (PDR) : adopté par le Département du développement territorial et de l'environnement le 2 mai 2018.

Le Conseil d'Etat demande à toutes les communes de mettre à l'enquête publique le dossier de la révision du PAL d'ici mai 2023.



Figure 1: coordination et calendrier entre les différents instruments de planification

Plan de site actuel

Parmi les nombreux travaux en lien à la révision du PAL figure celui du Plan de site.

L'article 119 du Règlement d'aménagement communal (RAC) en vigueur, basé sur la Loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) du 4 septembre 2018, définit les objectifs du Plan de site de la manière suivante :

¹Le plan de site vise à préserver et à améliorer les caractéristiques architecturales et urbaines des différentes zones et quartiers selon des critères explicites et objectifs, dans un souci d'égalité de traitement, afin d'éviter toute atteinte à l'aspect historique et esthétique des ensembles urbains ou bâtiments isolés dignes d'intérêt.

²Les espaces tels que jardins, murs, placettes, passages, escaliers; les modénatures, vitraux, cages d'escaliers, ferronneries et autres éléments architectoniques dignes d'intérêt, doivent être préservés au même titre que l'ensemble des bâtiments.

³Les caractéristiques typologiques des bâtiments doivent être conservées.

⁴Préalablement à toute intervention pour les bâtiments remarquables et bien intégrés, le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, est consulté, indépendamment des règles des diverses zones fixées dans le présent règlement.

⁵Dans toutes les zones, les objectifs du plan de site visent à améliorer l'intégration des bâtiments perturbants et à préserver, voire améliorer, les qualités intrinsèques et d'intégration des bâtiments remarquables et bien intégrés.

⁶Le plan de site prévoit également des objectifs particuliers pour certaines zones."

Le Plan de site actuel, qui fait partie intégrante du PRAC, recense 2180 bâtiments classés selon les trois catégories suivantes :

- a) bâtiments remarquables (notes 0 à 3);
- b) bâtiments bien intégrés (notes 4 à 6);
- c) bâtiments perturbants (notes 7 à 9).

Ce recensement ne concerne qu'un périmètre bien défini à l'intérieur de la zone urbaine, la zone agricole n'étant pas concernée. Cette dernière est en effet comprise dans un recensement architectural du canton de Neuchâtel réalisé par l'Office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) pour notre commune entre 2006 et 2007. Les objectifs et valeurs légales de ce recensement, qui est et qui restera en vigueur, sont similaires à ceux du Plan de site.

L'efficacité du Plan de site ainsi que sa valeur d'usage au quotidien sont reconnus. Cette base légale solide et informative permet une identification rapide des bâtiments et d'en définir leurs caractéristiques constructives et

patrimoniales principales. Elle facilite également le dialogue avec les propriétaires, les professionnels du bâtiment et le public au sens large.

Les fiches, réalisées dans les années 1990, présentent des photographies imprimées en noir et blanc ainsi qu'une description sommaire relevant principalement les transformations importantes ou, au contraire, des détails patrimoniaux d'importance (en annexe vous trouverez un exemple de fiche; en outre toutes les fiches sont disponibles librement sur le site de la Ville).

Plan de site révisé

Trente ans plus tard, de nombreux bâtiments ont été restaurés ou rénovés, les techniques et modalités de recensement ont évolué et une mise à jour des fiches s'impose. Plutôt qu'une refonte complète, c'est un "toiletage" du Plan de site qui est proposé. Ce dernier permettra en effet le maintien d'une grande partie des notes tout en ouvrant la voie à des modernisations de forme et, parfois seulement, de fond.

Les objectifs principaux du "toiletage" du Plan de site sont les suivants :

- Analyse des notes de chaque bâtiment et éventuelles corrections.
- Prise en compte du patrimoine bâti contemporain (construit avant 1990) nécessitant de fait un léger agrandissement du périmètre à recenser, afin d'intégrer le patrimoine du XX^e siècle, à l'exemple du quartier des Forges.
- Analyse du périmètre du plan de site et du périmètre UNESCO pour augmenter l'homogénéité des secteurs.
- Identification des éléments patrimoniaux encore à risque afin d'en assurer une sauvegarde pérenne.
- Identification des îlots ou quartiers pouvant justifier une réflexion d'un recensement d'ensemble, à l'exemple de la rue du Promenade.
- Modernisation du format du plan de site : recensement, prises photographiques, descriptifs sommaires.

Ce "toiletage" nécessitera aussi la migration des éléments du Plan de site actuel sur un logiciel informatique, développé conjointement par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et l'OPAN.

Cette nouvelle base de données permettra de conserver le savoir déjà accumulé (migration des données) tout en assurant une mise à jour des données textuelles et iconographiques régulière et aisée des fiches ainsi informatisées (information relatives à des nouveaux travaux, photos réactualisées, changement de propriétaire, etc.) ce qui, à l'heure actuelle, est impossible avec les fiches existantes au format papier.

Une partie "active" des fiches permettra d'assurer leur tenue à jour régulière et leur pérennité, au gré des interventions réalisées sur les immeubles. En effet, les textes comme les photographies du Plan de site actuel sont souvent surannés voire obsolètes.

La partie "active" permettra également l'intégration graduelle d'informations aujourd'hui manquantes telles que les années de construction et les architectes de chaque immeuble. Ces informations sont essentielles pour une meilleure compréhension du développement de la ville et du rôle des entrepreneurs trop souvent méconnus qui ont façonné la Métropole horlogère. Des recherches sont en cours pour identifier des bases de données, même partielles, relatives à ces sujets.

Le Plan de site ayant avant tout une valeur légale, il s'agira toutefois d'assurer qu'une partie de la fiche, objet de la description de l'immeuble, du recensement et de la note, ne puisse, dès son entrée en force, être modifiée.

Ainsi, ce système informatisé offrira donc un outil adapté aux besoins de la gestion de la conservation du patrimoine au sens large. En effet, le Plan de site n'est pas seulement un instrument légal indispensable à la préservation de notre patrimoine, il est aussi un outil utilisé quotidiennement pour le traitement des demandes de permis de construire ou pour répondre aux interrogations des requérants et des professionnels de la construction ou encore pour aider les propriétaires dans leur démarche de rénovation. Il est aussi une mémoire et un résumé de l'histoire de notre patrimoine.

Méthodologie et calendrier

Le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME) travaille depuis un certain temps déjà sur la méthodologie à mettre en place pour ce projet de révision et prévoit le calendrier idéal des travaux suivants :

- Début du recensement au plus tôt, dès que la méthodologie sera en place et que les recenseurs seront recrutés.

- Constitution et 1^{ère} réunion de la Commission du Plan de site, automne 2020.
- Fin du recensement, automne 2021.
- Fin des travaux de notation de la Commission du Plan de site, fin 2021.
- Dépôt du dossier de révision du PAL pour examen au SAT, fin 2021 (selon les directives du Conseil d'Etat).

Le SUME est conscient que ce calendrier sera difficile à tenir; cas échéant, il sera revu en concertation avec le Service de l'aménagement du territoire (SAT) pour être décalé de 6 à 12 mois au maximum. La réalisation de ce recensement nécessitera obligatoirement des ressources humaines supplémentaires sachant toutefois que le recrutement pour ce faire ne sera pas forcément aisé. Le SUME est en train d'évaluer ce besoin et une somme sera inscrite au budget 2021. Le budget octroyé en 2020 pour la révision du PAL permet d'absorber le travail des recruteurs prévus en 2020.

Afin d'accompagner le SUME dans cette démarche, il est proposé de créer une commission consultative pour le plan de site, comme cela avait été le cas en 1992. Elle serait composée d'au minimum 15 membres, avec un représentant par parti présent au Conseil général et des professionnels du patrimoine. Elle serait dissoute à la sanction du nouveau Plan de site par le Conseil d'Etat.

Commissions

Le rapport a été préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents, par la commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) le 10 mars 2020.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le rapport de la stratégie du Conseil communal pour la législature 2016 – 2020 indique la finalisation des plans directeurs communaux. La révision du PAL et de ce fait du Plan de site, vont donc dans la suite de ces planifications.

Conséquences sur les finances et budgets

La révision du plan de site nécessitera l'engagement de recenseurs.

L'évaluation est en cours quant au volume de travail que générera ce recensement et la méthodologie définitive sera présentée pour validation à la commission de suivi du plan de site. Les engagements seront inscrits aux budgets des investissements de 2021.

Conséquences sur les ressources humaines

La révision du plan de site et du PAL va nécessiter une très forte mobilisation du SUME.

Collaboration intercommunale

Des réflexions sont en cours avec la Ville du Locle pour une coordination sur la révision du plan de site, comme cela avait été le cas lors de la précédente révision du PRAC.

Éléments relatifs au développement durable

Le patrimoine est un élément central du développement durable qui nécessite de trouver des manières de le faire évoluer en respectant sa substance.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Théo Bregnard Daniel Schwaar

Annexe : un exemple de fiche du Plan de site

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS,

vu le rapport du Conseil communal du 11 mars 2020,
vu les articles 108 et suivants du Règlement général du 28 septembre
1994 (RSC 10.10),

arrête :

-

Rôle	<p>Article premier .-</p> <p>¹ Une Commission du Plan de site est constituée. Il s'agit d'une commission consultative du Conseil général au sens de l'article 112 du Règlement général, du 28 septembre 1994.</p>
Composition et fonctionnement	<p>Article 2</p> <p>¹ La Commission se compose d'au minimum 15 membres nommés par le Conseil communal sur proposition de la direction du dicastère Urbanisme, bâtiments et relations extérieures (DUBRE).</p> <p>² Le Conseil communal veille à ce qu'en soient membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- un-e conseiller/ère général-e de chaque parti représenté au Conseil général,- plusieurs personnes représentatives des groupes d'intérêts et associations en relation avec le patrimoine. <p>³ La direction du DUBRE la préside.</p>

Tiers et secrétariat	<p><u>Article 3</u></p> <p>¹ Les collaborateurs de l'administration communale responsables des questions liées au patrimoine et à l'aménagement du territoire participent aux séances de la Commission en tant qu'experts. Ils ne votent pas.</p> <p>² D'autres personnes peuvent être invitées selon les objets traités, comme d'autres membres du Conseil communal par exemple. Ces personnes ne votent pas.</p> <p>³ Le secrétariat est assuré par le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME).</p>
Tâches	<p><u>Article 4</u></p> <p>La Commission est chargée d'accompagner la révision générale du plan de site.</p>
Séances et convocations	<p><u>Article 5</u></p> <p>¹ La Commission se réunit sur convocation de sa présidence.</p> <p>² Les convocations aux séances sont faites par écrit. Le courrier envoyé contient une proposition d'ordre du jour. Les propos tenus en séance sont résumés dans un compte-rendu qui est envoyé à chaque commissaire.</p>
Règlementation supplétive	<p><u>Article 6</u></p> <p>¹ Le Règlement général est applicable s'agissant du quorum, de la prise de décision, des procès-verbaux, du secret de fonction et de toute question que le présent règlement ne traite pas.</p>
Dispositions finales	<p><u>Article 7</u></p> <p>¹ La Commission du Plan de site est dissoute dès la sanction de la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) dont fait partie le Plan de site.</p> <p>² Le présent règlement entre en vigueur après les formalités légales.</p>

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil d'État demande aux communes de mettre à l'enquête publique le dossier de la révision du PAL, le Plan d'aménagement local. Parmi les nombreux travaux en lien avec la révision, figure celui du Plan de site.

Le Plan de site sert entre autres à préserver et améliorer les caractéristiques architecturales et urbaines de notre Ville selon des critères bien définis. Les bâtiments sont classés en trois catégories : les remarquables, notés de 0 à 3, tels que par exemple celui de l'UNIP ou de Numaga, les bien intégrés, notés de 4 à 6, comme celui du Collège 23 du restaurant du "CHE", et les perturbants, notés de 7 à 9, telle que La Poste de la Place du Marché.

Actuellement, si l'on recherche la valeur urbaine d'un bâtiment, on doit consulter des fiches réalisées dans les années 90, alors une révision et actualisation de ce plan est indispensable. De nombreux bâtiments ont été rénovés, les historiens ou les personnes intéressées doivent pouvoir consulter en ligne sur le site de la Ville ces fiches et leurs mises à jour constantes, mais aussi pouvoir se rendre compte comment ces immeubles étaient avant leurs diverses rénovations et cette révision amènera des améliorations telles que les dates de construction manquantes, le nom des architectes, etc.

Dans le rapport, en page 5, il est mentionné que les *"informations, actualisées avec la révision du plan, sont essentielles pour un meilleur développement de la Ville et du rôle des entrepreneurs trop souvent méconnus qui ont façonné la Métropole horlogère"*, mais il ne faut pas oublier le rôle méconnu des ouvriers qui ont construit cette Métropole horlogère et les quartiers et rues conçus pour eux et qui ne sont pas répertoriés dans ce plan de site, tels que les Forges, les Bouleaux, les Mélèzes entre autres. Il ne s'agit pas, à nos yeux, d'opposer ces deux aspects mais de les prendre en compte tous les deux. L'histoire et le patrimoine sont souvent faits ou conservés par les "vainqueurs". Nous devons prendre garde à cette dimension pour préserver tout notre patrimoine exceptionnel.

Pour accompagner le "toiletage" de ce Plan, le Conseil communal propose la création d'une commission consultative. Celle-ci aurait pour mandat de soutenir le Service de l'urbanisme dans sa tâche. À ce sujet, le groupe POP aurait quelques précisions à demander au Conseil communal. Qui, en dehors de la Commission précitée, accompagnera le SUME pour le recensement ? Est-ce que ce sera des historiens ? Des étudiants ? Ou par hasard des citoyens lambda qui sont intéressés au domaine ? Quelles seront les forces nécessaires ? Et est-ce que les prévisions budgétaires sont déjà établies ?

Le groupe POP remercie les auteurs de cet intéressant rapport et va accepter la création de la Commission consultative. Je vous remercie pour votre attention

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons pris connaissance de ce rapport avec attention. Vous vous en doutez, le groupe UDC ne se réjouit pas particulièrement à l'idée d'augmenter les charges de notre Ville par des engagements supplémentaires. Nous devons cependant nous plier au cadre légal et, par conséquent, mettre les moyens nécessaires à l'important dossier qu'est la révision du PAL. La création de cette Commission nous paraît judicieuse dans la mesure où elle permet d'intégrer le Législatif à ce processus assez sensible.

Nous n'avons pas d'autres remarques ou questions et accepterons ce rapport. Je vous remercie.

Mme Carmen Brossard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il est de notre devoir, en tant que citoyennes et citoyens de cette Ville, d'en connaître le patrimoine, d'en évaluer le potentiel, d'en améliorer les atouts-maîtres et de mettre en valeur l'ensemble du patrimoine, bâti ou non, de notre Commune.

Il faut donc lister nos bâtiments, les trier selon des critères bien établis pour pouvoir les rénover, les restaurer et obtenir, le cas échéant, des subventions pour le faire et c'est ce que fait le Plan de site. Comme le Plan local, le PAL, le Plan de site doit être réactualisé régulièrement. Il ne l'a plus été depuis de nombreuses années, c'est donc le moment de le faire. Cette réactualisation permettra de passer l'ensemble des bâtiments de notre Ville au travers d'un œil plus en adéquation avec les normes actuelles et d'avoir notre Plan de site sur un logiciel informatique en parallèle avec ce qui se fait au niveau cantonal.

C'est le moment d'avoir un outil performant qui permettra de mieux mettre en valeur le patrimoine, souvent caché, lié à l'Art nouveau et au Patrimoine horloger, mais également le patrimoine bâti des années 50-70, les "Trente Glorieuses". La Chaux-de-Fonds est en effet également reconnue de grande importance par de nombreux architectes, historiens et urbanistes qui voient en cette Ville un trésor de béton. Qui le savait, Mesdames et Messieurs ? Beaucoup de bâtiments en béton chaux-de-fonniers sont de grande qualité et certains méritent largement d'être rénovés. Nous pensons à la Tour du Casino et à la Pagode sur l'avenue Léopold-Robert, aux bâtiments Numaga près des Forges.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport et se réjouit de participer aux délibérations qui ne manqueront pas de surgir dans la nouvelle commission liée à ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts a pris acte de ce rapport. On ne va pas en rajouter – ça va être plus court que le groupe UDC – car on soutient ce qui a été dit par les deux précédents groupes.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une révision du Plan de site est nécessaire et fait partie intégrante de la suite à donner aux révisions entreprises par le Canton en matière d'aménagement du territoire. Le groupe PLR s'est néanmoins interrogé sur le rôle des commissaires et donc de la nécessité d'une telle commission dans un travail si technique, réservé à des professionnels du patrimoine.

Nous avons néanmoins vu l'opportunité d'une intégration politique à ce travail de longue haleine et pouvons comprendre les intentions du Conseil communal de prendre en amont les différents partis pour approuver notamment les méthodologies, dans le but aussi d'éviter notamment des oppositions dans l'élaboration du budget 2021 et de ses charges nouvelles mais temporaires.

Le groupe PLR votera donc ce rapport sans opposition.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous êtes plusieurs à avoir relevé que le nouveau cadre légal fédéral (LAT) et le nouveau cadre légal cantonal (LCAT) font obligation aux communes de réviser leur Plan et règlement d'aménagement local, le PRAC, dont certains d'entre vous ont déjà largement entendu parlé. Un des volets importants, composante à part entière de ce PRAC, est le Plan de site, soit le classement communal des bâtiments. Ce classement, argumenté et étayé par une fiche pour chaque immeuble, se traduit dans le Règlement communal par des prescriptions particulières. En d'autres termes, ce qui est imposé pour un immeuble remarquable ne l'est pas forcément pour un immeuble perturbant, à contrario ce qui est autorisé pour un immeuble perturbant ne l'est pas forcément pour un immeuble remarquable. Ce principe réduit deux procédures : une procédure institutionnelle, celle que nous commençons à mener maintenant et qui trouvera son épilogue au moment où votre Autorité votera le nouveau PRAC, et une procédure administrative avec une mise à l'enquête du Plan de site afin que chaque propriétaire, s'il n'est pas satisfait du classement de son bâtiment, puisse le manifester par une proposition. Il y a donc ces deux procédures qui vont être menées successivement.

Ce préambule me permet ainsi de répondre à deux questions, à deux interventions. La première porte sur la nécessité d'une commission formée aussi par des politiques et sur – c'était Madame Schneeberger – les qualités des membres de cette Commission. Il apparaît au Conseil

communal important que les groupes politiques soient représentés dans la commission ad hoc parce que le Plan de site, comme je viens de vous le dire, est une partie de notre Règlement et de la législation. La législation est faite – vous êtes bien placés pour le savoir – par le Conseil général sur proposition du Conseil communal et, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce nouveau Plan de site devra être validé évidemment par votre Autorité en même temps que la modification du Plan et règlement d'aménagement communal ; cela avait d'ailleurs été le cas dans les années 90, au moment de l'élaboration du Plan de site actuel. Nul doute d'ailleurs que les partis – et je vous engage à cela – délègueront des représentants qualifiés, tous férus d'urbanisme, d'architecture, de géographie, d'histoire et d'histoire de l'art. Madame Schneeberger, vous avez ainsi les profils des professionnels qui accompagneront les représentants politiques, qui seront les mêmes, c'est-à-dire des architectes, des historiens, des géographes, des urbanistes et des historiens de l'art.

Effectivement – c'est une question du POP, reprise par l'UDC – la révision du Plan de site sera une exigence pour les collaborateurs du SUME, le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, comme cela dit l'entier de la révision du PRAC. Il sera nécessaire de s'entourer de nouvelles forces de travail, d'autres forces de travail pour réviser ce Plan de site en se déplaçant par exemple souvent sur place afin de faire de visu un constat sur l'état du bâtiment et de la description de celui-ci.

Dans les années 90, le Service d'urbanisme avait eu recours à des stagiaires et à des étudiants naturellement entourés par les professionnels du Service. Nous comptons à priori reproduire cette manière de faire et nous avons d'ailleurs déjà inscrit un montant de CHF 80'000.- dans le budget 2020, pas seulement pour la révision du Plan de site mais de manière globale pour la révision de notre Plan et règlement de l'aménagement communal. Puis, comme Madame Brossard l'a relevé, le Conseil communal se réjouit de l'extension du Plan de site à un patrimoine des années 50 à 70 – surtout ce patrimoine des années 50 – qui est, Mesdames et Messieurs, et je ne crains pas de dire ici avec un peu de solennité, le futur trésor patrimonial de notre Ville. C'est un patrimoine qui est absolument exceptionnel, qui est encore trop peu connu, trop peu reconnu, mais qui le sera de plus en plus. C'est un patrimoine, parce qu'il est très peu connu et reconnu, qui est aussi en relativement mauvais état, qui est trop souvent vilipendé et dégradé dans notre Ville. D'ici quelque temps, nous aurons des outils pour mieux le protéger.

Voilà, je crois avoir répondu aux quelques questions.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Ce rapport n'étant plus combattu, nous allons pouvoir le voter.

L'arrêté est accepté par 37 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous propose une toute petite pause de dix minutes pour que nous puissions reprendre rapidement.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous prenons maintenant le point 5, puis nous passerons aux urgences. Je vous prie de noter que le Conseil communal a déposé un amendement qui modifie cette modification.

Ce sera un débat court.

Rapport du Conseil communal

relatif à la modification du règlement communal concernant le stationnement à usage public

(du 11 mars 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Historique

En date du 5 février 2019, votre Conseil avait adopté le règlement communal concernant le stationnement à usage public.

L'article 5 alinéa 4 traite du macaron pour les entreprises : "*Le macaron "entreprises" est délivré aux entreprises inscrites au registre communal des entreprises, pour les véhicules d'entreprises immatriculés à leur nom.*"

La mise en œuvre de cet alinéa nécessite des vérifications pour certaines demandes d'entreprises. Pour permettre le travail des services concernés, il est nécessaire d'obtenir des justificatifs. Par exemple, pour les indépendants, une copie de la première page de la déclaration fiscale et une copie de la facture de la taxe déchets qui confirme l'activité sur le territoire communal sont demandées.

Afin de pouvoir obtenir ces preuves, le préposé à la protection des données et à la transparence a demandé que l'alinéa 4 de l'article 5 du règlement soit modifié.

L'article 5 est dès lors modifié de la manière suivante :

Autorisations Article 5

et ayant droits

¹ L'autorisation est en principe délivrée sous forme de macaron portant un numéro de contrôle du véhicule concerné et indique le secteur "macaron" ou le parking d'échange concerné.

² Les places de parc n'étant pas réservées aux détenteurs des macarons, la disponibilité des places n'est pas garantie.

³ Le macaron "habitants" est délivré aux personnes inscrites auprès du Contrôle des habitants de la commune de La Chaux-de-Fonds dont le logement principal se trouve à une adresse sur le territoire communal.

⁴ ***Le macaron "entreprises" est délivré aux entreprises ~~inscrites au registre communal des entreprises, pour les véhicules d'entreprises immatriculés à leur nom~~ à toutes les entreprises ayant leur siège, une succursale, une filiale ou des locaux sis sur le territoire communal, sur présentation des preuves nécessaires, pour les voitures automobiles légères immatriculées à leur nom.***

⁵ Le macaron "pendulaires" est délivré à tous les automobilistes répondant aux exigences de l'article 6.

Commissions

Le rapport a été préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents, par la commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) le 10 mars 2020.

Classement des motions et postulats

Se reporter au rapport adopté le 5 février 2019 relatif à la création d'un règlement communal concernant le stationnement à usage public et à une demande de crédit d'investissement de CHF 632'000.- pour la mise en œuvre d'une politique de stationnement.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Cf. rapport du 5 février 2019.

Conséquences sur les finances de la Ville

Cf. rapport du 5 février 2019.

Conséquences sur les ressources humaines

Cf. rapport du 5 février 2019.

Collaboration intercommunale

Cf. rapport du 5 février 2019.

Éléments relatifs au développement durable

Cf. rapport du 5 février 2019.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS,

Vu l'article 3 de la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,

Vu les articles 48, 79 et 107 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,

Vu l'article premier de la loi cantonale sur les routes et voies publiques, du 21 août 1849,

Vu la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 1^{er} octobre 1968,

Vu l'arrêté d'exécution de la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 4 mars 1969,

Sur la proposition du Conseil communal :

Article premier .- Le règlement communal concernant le stationnement à usage public du 5 février 2019, sanctionné par le Conseil d'Etat le 19 juin 2019, est modifié comme suit :

Article 5, alinéa 4 est modifié comme suit :

**Autorisations
et ayant
droits**

Le macaron "entreprises" est délivré ~~aux entreprises inscrites au registre communal des entreprises, pour les véhicules d'entreprises immatriculés à leur nom~~ à toutes les entreprises ayant leur siège, une succursale, une filiale ou des locaux sis sur le territoire communal, sur présentation des preuves nécessaires, pour les voitures automobiles légères immatriculées à leur nom.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La nouvelle politique de stationnement en Ville de La Chaux-de-Fonds a vu son entrée en application repoussée pour des raisons qui nous semblent normales. Ce report est d'autant bienvenu qu'il a permis de reprendre l'article 5, alinéa 4. Ce toilettage, si l'on peut le dire ainsi, satisfait le groupe UDC qui acceptera l'arrêté.

Concernant l'amendement du Conseil communal, nous attendons son développement, mais nous l'accepterons très certainement.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP pris connaissance du rapport visant à modifier les taxes. Nous avons tout de même un tout petit problème de lien logique entre la demande du Préposé à la protection des données et à la transparence.

Mis à part ça, nous souhaiterions juste savoir si cette modification n'induit pas de changement dans l'article 9, qui prévoit un tarif pour les entreprises ayant leur siège à La Chaux-de-Fonds ; un siège et non pas juste une succursale ou un dépôt ou quoique ce soit d'autre.

Pour ce qui est de l'amendement du Conseil communal, nous pensons l'avoir compris dans le sens où on veut pouvoir intégrer les indépendants dans cette tarification particulière, ce qui ne nous pose absolument aucun problème.

Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le 5 avril 2019, nous avons enfin accepté un premier vrai Plan de stationnement pour notre Ville. Sa mise en œuvre était prévue pour cet été, mais la crise sanitaire en a décidé autrement. Nous attendons maintenant avec impatience la reprise des travaux et surtout la mise en vente des macarons.

Le rapport qui nous est proposé aujourd'hui permet le contrôle efficace pour l'attribution des macarons aux entreprises, notamment aux petites entreprises et aux indépendants. La seule question que nous nous sommes posée, en préparation de groupe, est celle du terme "entreprise". S'applique-t-il à toutes les formes de commerces et de sociétés ? Un peu les mêmes interrogations que le groupe POP a relevées tout à l'heure.

L'amendement du conseil communal semble répondre à cette question donc, vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutient la modification du Règlement du plan de stationnement qui nous est proposé et probablement également l'amendement du Conseil communal dont on attend le développement.

Merci de votre attention.

M. Frédéric Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La modification du Règlement communal concernant le stationnement à usage public, telle que décrite dans le rapport du Conseil Communal, ainsi que l'amendement comblent une lacune. Il nous paraît évident que tout indépendant travaillant dans notre Commune, et y payant des impôts, puisse avoir accès à une place de parc sans frais supplémentaire.

C'est donc tout naturellement que le groupe PLR acceptera ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. À vrai dire, peu de commentaires de la part du Conseil communal portant sur ce rapport, si ce n'est vous dire qu'est apparue une lacune dans notre réglementation toute fraîche portant sur la politique de stationnement. En effet, les indépendants travaillant et payant leurs impôts à La Chaux-de-Fonds ne pouvaient pas bénéficier du macaron urbain pour leur véhicule d'entreprise. De fait, il s'est agi de modifier le Règlement, d'où le présent rapport.

Suite aux séances de préparation de groupe et aux remarques des uns et des autres, il est apparu que la modification proposée n'était pas suffisamment claire. En effet, le terme "entreprises" avait été sciemment utilisé par notre juriste parce qu'il n'est pas défini juridiquement, donc il pouvait désigner toutes les entreprises, y compris les indépendants. Cela dit, nous avons bien entendu que certains doutaient qu'il puisse désigner également ces indépendants, aussi, le Conseil communal, pour éviter toute ambiguïté, parce qu'il considère qu'une bonne loi est une loi claire, propose l'amendement qui vous a été distribué.

Quant à la question du POP concernant l'article 9, eh bien la question sera posée à notre juriste, en espérant que nous ne devrons pas revenir devant votre Autorité.

Merci pour la lecture attentive.

Séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 mai 2020

Rapport relatif à la modification du Règlement général du 5 février 2019 concernant le stationnement à usage public

Amendement du Conseil communal à l'article 5 al.4 :

Le macaron "entreprises" est délivré ~~aux entreprises inscrites au registre communal des entreprises, pour les véhicules d'entreprises immatriculés à leur nom~~ à toutes les entreprises, organisées selon une forme juridique particulière ou non (indépendant-es), actives sur le territoire communal, ayant leur siège, une succursale, une filiale ou des locaux sis sur le territoire communal, sur présentation des preuves nécessaires, pour les voitures automobiles légères immatriculées à leur nom.

Pour le Conseil communal : Théo Huguenin-Elie

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous n'allons donc pas demander au Conseil communal de défendre l'amendement. Nous allons simplement le voter et ensuite voter l'arrêté amendé ou non.

L'amendement est accepté par 37 voix à l'unanimité.

L'arrêté amendé est accepté par 37 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Nous allons maintenant passer aux urgences.

Interpellation urgente : COVID-19 et mobilité cyclable

Dans plusieurs villes et cantons suisses, des aménagements provisoires sont mis en place afin de favoriser la mobilité cyclable.

En effet, à cause du COVID-19 et des mesures de distanciation physique, une partie de la population va renoncer aux transports publics.

Favoriser le vélo permettrait d'éviter un report total des voyageurs utilisant les bus et les trains sur la mobilité individuelle motorisée.

- 1) *Le Conseil Communal a-t-il la volonté d'aller dans cette direction ? Si oui, a-t-il déjà pris des mesures ?*
- 2) *Est-il en contact avec le Conseil d'État afin d'obtenir du soutien pour aller dans cette direction ?*

Pour les Verts : Sven Erard, Monique Erard

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence est demandée étant donné que nous demandons des aménagements temporaires liés au Covid-19. Il est clair que demain c'est encore temps, mais dans deux mois, ce sera, on l'espère, trop tard.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal rejette l'urgence dans la mesure où d'ores et déjà, à l'heure actuelle, sur le plan du trafic, la situation est relativement revenue à la normale et qu'il s'agira de débattre de cette question-là au plus tard d'ici un mois, au moment des comptes.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : On va donc voter l'urgence.

L'urgence est acceptée par 19 voix contre 15 (3 abstentions).

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme vous avez pu le lire dans différents journaux, des aménagements cyclables temporaires sont établis dans différentes villes et différents cantons suisses, voire mégapoles. Nous avons pu d'ailleurs lire aujourd'hui que Vevey instaurait de telles mesures.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal – apparemment qui n'en a pas la volonté – de reconfirmer s'il a la volonté ou pas d'aller dans cette direction ? S'il a déjà pris des mesures ? Apparemment pas. Et s'il a des contacts avec le Conseil d'État afin d'en faire plus qu'actuellement, c'est-à-dire zéro !

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme le règlement nous le permet, nous y répondrons lors de la prochaine session.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Sven Erard, Verts : Absolument pas !

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Nous passons à la deuxième urgence.

Interpellation urgente du groupe socialiste

COVID-19 : Devons-nous nous attendre à un désastre social ?

Personne n'a pu passer à côté de ces vidéos, terrifiantes : de longues files d'attente formées par des personnes en détresse venant chercher un panier constitué de biens de première nécessité afin de pouvoir nourrir leur famille. Ce qui a d'autant plus choqué, c'est que ces images de misère ne nous sont pas uniquement parvenues de l'autre bout du monde, mais également de Suisse... pays censé être l'un des plus riches de la planète. La situation semble globalement s'être dégradée avec la crise du coronavirus et la pauvreté s'est aggravée.

Cette situation amène le groupe socialiste à se questionner sur l'évolution de la situation sociale dans notre Ville :

- Le Conseil communal peut-il nous dire s'il dispose déjà d'indicateurs concernant l'évolution du taux d'aide sociale ?*
- Le service social, en position délicate avant la crise, a-t-il les ressources nécessaires pour affronter la crise ?*
- Par ailleurs, la Ville a-t-elle eu des contacts avec les associations solidaires comme « Partage » ? Est-ce que les besoins accrus par la crise ont pu être couverts ?*

Pour le groupe socialiste : Sylviane Méreaux, Pascal Bühler, Monique Gagnebin

Mme Sylviane Méreaux, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous savons tous que la crise sanitaire génère une crise économique et sociale. Nous entendons actuellement parler de 1929, de 1976 ; le monde entier est touché et nous sommes conscients que nous ne pouvons changer cela d'un coup de baguette magique.

Ce jour, nous sommes là pour nos concitoyens et notre Ville. Nous sommes abordés, accostés, et j'utilise volontairement des termes de marine car je pense qu'on navigue à bord d'une certaine galère et l'empathie et l'écoute nous animent toujours.

Aucun d'entre nous ne peut prédire la situation avec une échéance à moyen et long terme, mais nous ne pouvons que le supputer à ce jour. Nous devons nous inquiéter et évaluer les répercussions de la pandémie sur le plan social. Les personnes déjà vulnérables, d'autres en emploi ou les jeunes qui vont arriver sur le marché de l'emploi avec les CFC vont encore venir grossir les demandes d'aide les mois prochains.

Qu'en est-il à ce jour des habitants de notre Ville ? Y-a-il davantage de demandes d'aide depuis mars ? En sachant que nous ne sommes qu'à deux mois.

Nous remercions le Conseil communal pour l'attention portée à cette interpellation et pour ses réponses.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence et pourra répondre à l'interpellation ce soir.

Mme Sylviane Méreaux, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voudrais vous remercier d'avoir accepté l'urgence. C'est vrai que ce qui nous inquiète, indépendamment des distances que nous devons respecter, c'est que nous voyons des queues devant "Partage" entre autres. Pour ma part, je suis interpellée par le monde du travail aussi, par des collaborateurs qui me demandent ce qui va arriver le mois prochain. Je suis incapable de répondre. Nous avons besoin d'indicateurs en fait à ce jour, à deux mois de la situation.

Ce qui nous fait aussi demander l'urgence, c'est que nous sommes au bout de la vague, au bout du pic, et nous ne sommes pas à l'abri d'un deuxième pic qui pourrait encore mettre à mal l'économie et l'aspect social. Nous savons qu'en Ville nous avons beaucoup de personnes vulnérables et je pense qu'il faut vraiment qu'on reste attentifs à la situation sociale de toutes ces personnes.

Merci.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est vrai que la crise que nous traversons est inquiétante pour toutes et tous, mais elle l'est aussi et surtout très particulièrement pour les personnes qui sont déjà fragilisées économiquement avant cette crise sanitaire et celles qui se retrouvent aujourd'hui, qui se retrouveront demain, avec un manque important de ressources. La dégradation de la situation

économique, si elle devait malheureusement durer, aura des conséquences tant au niveau du nombre de personnes qui devront avoir recours à l'assurance-chômage que les personnes qui feront appel à l'Aide sociale, que ce soit pour des compléments de salaire, pour des subsides d'assurance-maladie ou pour une aide matérielle complète. En effet, les chiffres qu'on peut lire dans la presse ne sont pas de nature à rassurer, quand on voit par exemple dans l'horlogerie que les exportations ont chuté de 81% en avril.

Pour répondre toutefois ce soir à cette urgence, et d'ans l'état actuel, voilà ce que je peux vous communiquer. Pour ce qui est du dossier de l'Aide sociale, il n'y a pour l'heure pas de hausse de demande au Guichet social régional de La Chaux-de-Fonds. Il est à noter que la semaine passée, tous les responsables des sept guichets sociaux régionaux se sont rencontrés et que le nombre de dossiers en avril-mai 2020 est semblable, dans l'ensemble des guichets régionaux du Canton, à ceux de la même période de l'année passée. Cette relativement bonne nouvelle est en partie due aux diverses mesures qui ont été mises en place, notamment par la Confédération.

Le Conseil Fédéral, comme vous le savez, a pris des mesures à hauteur de plus de CHF 60 milliards pour atténuer les conséquences économiques du Covid-19. Ces mesures, qui s'adressent à différents groupes-cibles, ont pour objectif évidemment d'éviter des licenciements et de sauvegarder ainsi des emplois, de garantir les salaires et soutenir des indépendants. Je ne vais évidemment pas vous faire la liste exhaustive de mesures que vous avez toutes et tous pu découvrir, mais on peut également citer une décision du Conseil d'État, par concertation avec les communes, d'augmenter le montant prévu pour les mesures d'intégration professionnelle de CHF 2.5 millions, supportés à raison de CHF 1.5 millions par l'État et de CHF 1 million par les communes au titre de la Facture sociale harmonisée. Ces mesures urgentes et provisoires permettent sans doute aujourd'hui de juguler la hausse des demandes, mais le Conseil communal, à l'instar du Canton et des autres communes de la République et canton de Neuchâtel, est extrêmement attentif car, si aujourd'hui le nombre de dossiers est stable, il est probable que cet état de fait change à futur.

Le Service de l'action social, comme dit dans l'interpellation, était en position délicate avant la crise mais il réagit bien. Nous avons réussi à délivrer les prestations et à libérer les budgets pour que les bénéficiaires déjà inscrits ne soient pas trop impactés par les mesures liées au Covid-19, par exemple l'ouverture physique des guichets, mais – et c'est très important de le dire ! – les entretiens ont continué avec les bénéficiaires et les assistants sociaux par téléphone. Les nouvelles demandes continuaient d'être traitées en temps et en heure par courrier, courriel ou téléphone. Les collaboratrices et collaborateurs ont fait et font encore preuve d'une belle

adaptabilité et d'un bel esprit d'équipe même si évidemment, et comme dans différents autres services et dans d'autres entreprises, la situation n'est pas facile à vivre, mais la situation au sein du Service est plus que satisfaisante.

Il y a aussi des questions liées avec des partenaires sociaux et je peux vous fournir quelques informations suivantes, par exemple pour "Partage" car il est vrai que beaucoup de gens se sont émus de voir la file sur les trottoirs. J'ai donc pris contact avec "Partage" – nous avons eu des contacts assez récurrents et de plus en plus fréquents – et il n'y a pas eu de hausse massive de demande, ce qui est plutôt à l'heure actuelle une bonne nouvelle. Il y a quelques nouvelles personnes parmi les habitués mais il n'y a jamais eu de fermeture des portes durant la période "Covid". Il y a évidemment moins de bénévoles, notamment car les bénévoles sont des gens de 65 ans et plus, mais l'annonce de hier du Conseil Fédéral devrait permettre assez rapidement de pouvoir pallier à ce manque évident de monde dont on a cruellement besoin mais ce n'est pas que le cas de "Partage", ce sont toutes les associations qui font le même constat. Il y a donc toujours trois distributions par semaine qui sont effectuées et qui représentent 130 personnes. Alors oui, c'est vrai que maintenant elles rentrent par quatre, ce qui donne l'impression qu'il y a de plus en plus de monde alors qu'avant tout le monde était à l'intérieur. La nouveauté chez "Partage" également c'est qu'ils ont aussi livré des sacs à domicile pour 25 personnes. Surtout, et c'est rassurant, la solidarité a fonctionné puisqu'ils ont reçu CHF 20'000.- distribués par "La Chaîne du bonheur" à utiliser pour l'achat de marchandises non périssables pour les prochains mois. Le Collectif ne semble donc pas rencontrer de problèmes particuliers aujourd'hui.

Pour "Caritas", même constat : on voit des gens qui attendent devant l'épicerie sociale mais il n'y a pas eu de hausse significative de la fréquentation. Les files que l'on peut voir dehors sont simplement dues aux mesures de distanciation, comme on les voit d'ailleurs dans les grands magasins. Quant aux personnes qui y travaillent d'habitude, alors là c'est un peu l'effet inverse car ce sont des personnes au bénéfice de mesures de réinsertion socioprofessionnelle et, comme avez certainement pu le lire, celles-ci ont suspendu leur droit, et là également la solidarité a très bien fonctionné puisque des jeunes notamment, qui étaient en RHT ou au chômage, sont venus spontanément aider l'épicerie sociale, ce qui fait que l'épicerie a pu tourner durant cette période. Par contre, et il est important aussi de le remarquer, que ce soit Caritas ou "la Croix-Rouge", ils ont également bénéficié d'un nombre très important de bénévoles de "La Chaîne du bonheur", qui ont délivré des urgences. Sur le Canton, entre "Caritas" et la "Croix-Rouge", il y a environ dix personnes par jour qui s'annoncent pour une aide d'urgence. Ce sont surtout des indépendants, des étudiants et des chômeurs qui ne remplissent pas encore ou pas les

conditions pour avoir recours à l'Aide sociale. Une coordination se met en place avec tous les partenaires pour analyser si ces personnes risquent rapidement de devoir avoir recours aux Services sociaux.

Nous avons parfaitement conscience que cette crise sanitaire est économique mais aura également des impacts à court, moyen et long terme, même si aujourd'hui je me veux rassurante puisque la situation est que le nombre de dossiers n'augmentent dans aucun des services et notamment pas dans le nôtre. En cas de besoins supplémentaires qui risquent d'arriver, nous mettons tout en œuvre pour pouvoir y réagir au mieux et dans les plus brefs délais et ceci en coordination évidemment avec le Canton, avec les partenaires de la Facture sociale et l'ensemble des associations, fondations et structure paraétatiques qui œuvrent pour l'Aide sociale. Nous nous y engageons et nous suivrons, au jour le jour, l'évolution de la situation.

Merci de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie. Est-ce que l'interpellatrice est-elle satisfaite de la réponse ?

Mme Sylviane Méreaux, PS : Oui, je suis satisfaite et je remercie le Conseil communal ainsi que les services concernés pour ce suivi.
Merci.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Nous allons donc prendre la prochaine urgence.

Interpellation urgente du groupe socialiste

COVID-19 : Quels impacts pour le cursus de nos enfants ?

Au-delà de la crise sanitaire majeure engendrée par le coronavirus et les répercussions économiques induites par les mesures de protection émises par le Conseil Fédéral, ces dernières risquent également d'avoir des répercussions à plus long terme sur le cursus scolaire des enfants dont le deuxième semestre de l'année 2019-2020 aura été plus que chahuté.

Les importants efforts fournis par l'École obligatoire chaux-de-fonnière pendant la crise, pour maintenir le contact et délivrer des cours à distance, sont à saluer.

Cependant, pour une partie des enfants déjà en difficulté scolaire ou nécessitant un suivi socio-éducatif avant la crise, le trou creusé pendant ces deux mois va certainement laisser des traces, ce d'autant que dans un mois les cours s'arrêteront à nouveau pendant six semaines. Des traces d'autant plus importantes en fonction de l'âge de l'enfant.

Soucieux que tout soit mis en œuvre afin que ces enfants ne portent pas des séquelles tangibles de cette crise, le groupe socialiste remercie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il déjà pu avoir un retour sur l'état de situation après deux semaines de reprise des cours présentiels ?*
- A-t-il déjà envisagé, voire mis en place, des mesures spécifiques de soutien pour permettre aux élèves en difficultés particulières de rattracher le wagon ?*
- Par ailleurs, comment le Conseil communal appréhende-t-il la situation des enfants se trouvant en dernière année de scolarité obligatoire pour lesquels les cours ont repris lundi dernier et qui sont censés quitter définitivement l'école en juillet ? Quelque chose de spécifique est-il prévu en termes d'accompagnement pour les élèves se trouvant, au vu de la situation, sans solution pour la rentrée ?*
- Un dialogue est-il mis en place avec le Département de l'éducation et de la famille afin de soutenir les communes dans le déploiement de mesures spécifiques de "rattrapage" en cas de besoin ?*

Pour groupe socialiste : Silvia Locatelli, Pascal Bühler

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes à un mois à peu près de la fin d'une année scolaire qui aura été extrêmement particulière et donc cette interpellation a tout son sens maintenant, notamment pour les enfants qui vont quitter l'École obligatoire dans un mois.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous partageons les préoccupations et nous sommes donc d'accord de répondre à l'urgence.

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Covid-19 a constitué un tsunami dont les impacts sont multiples et celui qui est évoqué ici ne constitue qu'un bout du problème. Cependant, si nous mettons le doigt sur ce thème particulier, c'est à la fois parce qu'il est d'une importance cruciale et parce qu'il risque d'avoir des répercussions à long terme tant sur les enfants que sur l'ensemble de notre Collectivité et parce que, malgré tout, la Commune conserve une véritable marge de manœuvre en matière de scolarité obligatoire.

Le Conseil communal se bat depuis des années pour faire reconnaître par le Canton une situation socioéconomique particulière à notre Ville, qui nécessite des moyens supplémentaires d'appui en matière de scolarité. Un appel qui, pour l'heure, semble être resté sans réponse concrète. Cette crise va malheureusement peut-être encore accentuer les problèmes existants.

Les directions et les enseignants ont tout mis en œuvre pour pouvoir assurer le suivi et maintenir le lien avec les enfants. En tant que maman, j'étais aux premières loges pour voir ce qui s'est développé et je pense qu'on peut véritablement féliciter l'École dans son ensemble pour l'effort déployé. Tous les enfants ne porteront donc pas forcément la marque "COVID" dans leur cursus et c'est heureux mais les enfants, évoluant dans une structure familiale fragile ou ayant eux-mêmes des difficultés avant la crise, risquent d'avoir bien du mal à se relever sans appui complémentaire, raison pour laquelle nous demandons si des actions particulières sont prévues pour ce public et si le Canton entend qu'un effort devra être consenti en terme de ressources.

L'interpellation cite également la situation des enfants en 11^{ème} Harmos. Évidemment, ce sont des enfants un peu plus autonomes, proches de la fin de leur scolarité et qui pour partie ne vivront cet arrêt que comme une anecdote qui les aura privés de leur bal de fin de scolarité, mais pour d'autres, la réalité est bien plus complexe... Beaucoup de contrats d'apprentissage ou d'examens d'entrée dans les écoles du secondaire II ont lieu en mars. Beaucoup de ces contrats ont été suspendus et les examens d'entrée dans les écoles annulés. Résultat : ce sont les meilleurs carnets qui ont été retenus, laissant à la marge d'une hypothétique place en préapprentissage tous ceux dont les résultats étaient moyens voir juste suffisants.

Certes, le post-obligatoire est de compétence cantonale. Certes, le Canton a débloqué des moyens pour booster la création de places et c'est à saluer, mais quelle est la perception de l'École obligatoire chaux-de-fonnière face à ces enfants ? Bien qu'ils ne soient bientôt plus du ressort de la Commune, ces jeunes chaux-de-fonnières et chaux-de-fonnières méritent toute l'attention de nos autorités. Est-ce qu'un dialogue sur la transition et les moyens d'accompagnement ont été évoqués avec le Canton ?

Enfin, nous avons appris tout récemment, c'est-à-dire après le dépôt de l'interpellation, que le Conseil d'établissement scolaire ne serait pas réuni avant la fin de l'année scolaire. Au vu de l'importance des problèmes que je viens d'évoquer, le groupe socialiste est dans une certaine incompréhension face à cette décision. Certes, il s'agit d'un Organe qui n'est plus une autorité comme à l'époque, mais une commission consultative, cependant son utilité est réelle et l'échange important. On peut comprendre que l'urgence de la situation n'a laissé que peu de temps pour informer le Conseil pendant la crise, mais il nous paraît difficile de comprendre que le Conseil communal ne juge pas bon maintenant de réunir cet Organe pour échanger. Si celui-ci ne peut s'exprimer en tant de crise, on peut légitimement se demander à quoi il sert.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, avant de répondre aux questions particulières développées dans l'interpellation, je tiens à saluer le travail considérable effectué tant par la direction que par les enseignants, dont nous avons des représentants dans cette salle, mais aussi par les parents d'élèves ; toutes ces personnes qui ont contribué finalement au bon déroulement de cette période difficile et je remercie Madame Locatelli pour ses mots qui le reconnaissent. Effectivement, les heures n'ont pas été comptées et de nombreux weekends ont été passés à organiser l'enseignement.

De ce point de vue, signalons que, sur près de 3200 foyers que compte notre cercle scolaire, 3002 – soyons précis – ont été en contact régulier avec l'École, notamment grâce au logiciel PRONOTE que nous avons mis en place une semaine après la fermeture de l'École. Après plus de deux mois, 6% ne se sont pas connectés, souvent par refus pour certains ou par difficulté. Il est difficile parfois de savoir, mais relevons que 2,5% de foyers n'ont pas pu être joints, même par téléphone ou par courrier, soit 80 responsables légaux, ce qui fait un peu plus d'enfants. On retrouve là la problématique évoquée par le parti socialiste à l'instant de cette situation particulière de notre Ville, où ces cas ont malheureusement été un peu plus nombreux que dans le reste du Canton. Des situations difficiles qu'on connaissait ou supposait en partie – on a mis en place de ce point de vue-là tout un soutien avec des traducteurs et offert même, grâce à certaines fondations, des ordinateurs – mais on a malheureusement eu la confirmation de ces difficultés durant cette crise. Une attention particulière sera donc mise sur ces cas, elle a même été mise déjà durant la crise en lien avec le SSE qui n'a pas arrêté son travail, mais relevons quand même que, dans sa globalité, si on ne parle pas de ces cas difficiles, la réactivité et la collaboration entre les parents, les enseignants et l'École ont vraiment été très positives.

J'en viens maintenant aux questions. Le Conseil communal a-t-il déjà pu avoir un retour sur l'état de situation après deux semaines ? Alors, effectivement, il est un peu tôt pour en tirer des conclusions, des analyses précises. Vous parlez de séquelles – le terme est fort – mais il est quand même important de préciser que, dès le début., on a été en contact avec l'État. On a eu en tout cas 5-6 séances au minimum, plus 10-20 contacts informels, pour essayer de travailler dans la même ligne et on a été convaincus qu'il fallait être très attentifs à ne pas creuser le fossé. De ce point de vue-là, il y a vraiment une vision unique et il s'agissait vraiment de favoriser l'autonomie, qui n'a pas toujours fonctionné comme on le souhaitait, mais en tous cas pas venir avec de nouvelles matières qui auraient aggraver les différences. Il s'agissait vraiment, dès le départ, de conserver ce lien pédagogique – c'était ça l'objectif principal – et de tenir compte des circonstances.

Pour ce qui est du retour en classe, comme je l'ai dit, il est un peu tôt. On a quelques retours mais, si on le redoutait d'une certaine manière, le fait qu'on ait fait un retour en demi-groupe – on a beaucoup discuté de cette question – s'est avéré très positif du côté de l'École. Il a peut-être été un peu plus dur du côté familial, quand j'en observe quelques-uns parmi vous, mais ça a vraiment permis un retour serein de pouvoir finalement individualiser ce retour.

Si je lis le rapport envoyé dont vous avez évoqué l'existence – rapport fait par l'École car je leur ai demandé dans le but de renforcer le lien avec le Conseil d'établissement scolaire – de ce point de vue-là, il sert vraiment à quelque chose et je reviendrai sur votre remarque à la fin. Il est écrit, sous un chapitre *Climat* un peu long que le retour s'est vraiment bien passé, mieux parfois que le retour des vacances. Il y avait des activités proposées pour travailler sur les grosses difficultés ou les traumatismes qu'auraient pu surgir, mais tous ces programmes-là n'ont finalement pas dû être utilisés. Les cas d'absentéisme, qu'on craignait aussi, ont été relativement rares, enfin ça dépend peut-être le point de vue. 80 élèves sont restés à la maison sur la base d'une attestation médicale, qu'on a demandé dans tous les cas, et sur le nombre de personnes qui se sont finalement éloignées de l'École, il y a 3-4 demandes de nouvelle scolarisation à domicile. Ce n'est pas nous qui les traitons aujourd'hui, c'est le Canton qui s'en occupe.

Pour les classes TE, si on parle d'élèves en difficultés dont on a passablement parlé au sein de ce Conseil, la reprise s'est bien déroulée dans son ensemble. Vous l'avez peut-être vu, nous avons été ceux qui avons fait la rentrée le plus tôt. Ça a généré quelques remous car certains estimaient qu'on recommençait trop vite mais la plupart des élèves et des enseignants était satisfaits de ce retour en présentiel. On a pu voir toute l'importance, pour ce type d'élèves, des liens directs. Quelques remarques donc au début dans ces classes car certains ne comprenaient pas

forcément – peut-être en avez-vous entendu parler – mais très rapidement ces remous se sont tus et finalement tout s'est bien passé.

Quelques inquiétudes ont eu lieu ces deux dernières semaines, notamment au travers de l'éducation physique et des craintes qu'il y avait là-autour, par exemple sur la question des douches ou alors sur le fait des différences avec les sociétés locales qui n'osaient pas entrer dans ces locaux. Je crois que le corps enseignant a une fois encore vraiment joué un rôle rassurant et permis d'apaiser tout le monde, ce qui fait qu'on a finalement reçu peu de remarques négatives.

Au niveau de l'enseignement – vous avez aussi évoqué cette question-là – globalement les élèves ont bien suivi ce qui était demandé mais force est de constater que deux à trois élèves par classe ont abandonné à un moment donné, avec la difficulté au bout d'un moment de voir la matière s'accumuler, en particulier après la reprise des vacances. En fonction de ça, eh bien les enseignants ont priorisé finalement les matières à revoir et regardé également pour atténuer la sommes des nouvelles notions abordées. Il s'agira évidemment de ne pas tout rattraper – on ne le pourra pas – et de voir quelles matières pourront être rattrapées l'année prochaine.

Au cycle 3, petite constatation qu'on a faite sur les 2-3 premiers jours : le travail a été fait de façon satisfaisante. Vous avez évoqué ces élèves plus âgés qui ont globalement mieux suivi les cours qui étaient demandés, mais on voit, de ce point de vue-là, une différence importante, qu'on a souvent signalée, avec des difficultés dans les niveau 1 où les enseignants doivent reprendre une bonne partie des cours qu'ils ont faits en télétravail. Au niveau 2, la quasi-totalité des élèves a par contre suivi ce qui était demandé.

Enfin, vous avez l'air bien informés vous entendant – peut-être mieux que moi sur certains éléments – mais effectivement le SSE a malheureusement constaté une réalité que vous avez évoquée : dans les familles en difficultés, la plupart des enfants ont malheureusement vu leur situation s'aggraver. Je ne vais pas développer le détail de certains, mais le SSE n'a pas chômé durant cette période. Il a fallu vraiment reprendre en main quelques situations urgentes et aujourd'hui la Direction continue avec le SSE à suivre ces cas. A-t-il envisagé, voire mis en place, des mesures spécifiques de soutien pour venir en aide à ces élèves ? Alors on a vraiment mis l'accent sur cette idée de différenciation qui vise à réduire les écarts, comme ceux qui ont lu le rapport – je pourrais le fournir – du Conseil d'établissement scolaire, pour vraiment viser à réduire les écarts. C'est à ça que s'attellent les enseignants sur ce retour et c'est ce qui a justifié le retour en semi-classe. Le soutien pédagogique a sinon repris et va prioriser les situations qui nécessitent un accompagnement et toutes les mesures de remédiation, telles que UPE, SIP, CRIC, vont également cibler leurs interventions dans ce sens.

On a aussi quelques civilistes qui poursuivront le soutien et qui pourront aider ces élèves. En général, ils font un suivi langagier, mais là il s'agit vraiment de les mettre en soutien à ces élèves qui ont décroché pendant cette période. Finalement, on prévoit d'organiser, à la rentrée scolaire, un soutien particulier mais là il reste encore à construire, notamment avec l'État.

Il y aura aussi quelques difficulté – je ne m'y attarde pas – mais vous savez qu'il y a eu un assouplissement des conditions d'accès par exemple pour passer au niveau 2 ou pour passer l'année. Des assouplissements logiques, si on veut, pour le bien de l'élève, par contre on donne beaucoup de poids aux parents et il y a une certaine crainte de voir certains enfants mal orientés. Il s'agira de suivre précisément ces enfants.

Je signale aussi que, pour l'année prochaine, le Conseil communal a mis en place, suite à certaines difficultés qu'on avait déjà évoquées, une classe OASIS junior et aussi un Service socio-éducatif où on engageait au coup par coup jusqu'ici. On a regroupé tous ces engagements pour avoir un suivi plus régulier, ce qui devrait permettre de mieux répondre à toutes ces difficultés.

On arrive à vos deux dernières questions. Comment le Conseil communal appréhende-t-il la situation des enfants se trouvant en dernière année ? Alors là, il reste une part d'inconnu. On verra comment on arrive, sur ce mois, à réorienter. Aujourd'hui, on travaille d'arrache-pied avec l'OCOSP. La Direction tient vraiment à jour un fichier d'élèves sans solution, qui concerne aujourd'hui environ 70 personnes. Ce n'est pas un nombre inconsidéré mais c'est quand même un nombre important et il d'agira vraiment, sur ce dernier mois, de travailler pour trouver des solutions pour ces élèves. La réouverture des classes terminales, deux semaines avant d'autres cercles et avant le cycle 3, allait dans ce sens pour pouvoir les accompagner pour trouver une place d'apprentissage.

Finalement, dernière question : un dialogue a-t-il été mis en place avec le Département de l'éducation et de la famille pour ces mesures ? Je crois que ça a été dit. Depuis le début, nous avons eu des réunions très régulières soit avec les directions, soit entre les directeurs de dicastères, et puis aussi en direct très régulièrement, notamment au début lorsqu'on ne savait pas si on organiserait nos camps ou pas, mais vraiment un travail très proche et finalement un travail d'écoute qui a permis, je crois, de bien passer cette crise en termes d'École.

L'ensemble des thématiques et des problématiques de passage pédagogiques ont été abordées et continuent d'être abordées avec l'État. Peu de divergences de ce point de vue-là, par contre on les a interpellés sur les moyens et là on compte sur eux pour avoir des moyens supplémentaires, en soutien pédagogique pour l'année prochaine. Et puis – j'en viens du coup à votre question subsidiaire qui n'était pas dans l'interpellation – il s'agira aussi d'y revenir devant le Conseil d'établissement

scolaire. Évidemment que le projet de rapport avait été prévu pour la rentrée et l'objectif du Conseil communal était d'informer le Conseil d'établissement scolaire et, de ce point de vue-là, jusqu'à aujourd'hui, il n'était pas prévu de séance qui n'étaient pas indispensables. Je crois que c'est vraiment dans ce sens-là qu'on a travaillé et c'était dans ce sens-là que le Conseil d'établissement scolaire n'était pas à proprement parlé indispensable et qu'on suivait finalement les prescriptions qu'on avait émises. Néanmoins, suite aux réactions du Conseil d'établissement scolaire, qui était une volonté de la Direction, nous avons estimé qu'un retour en direct, comme on le prône pour l'École, se fasse et qu'une séance aura lieu durant le mois de juin pour faire le bilan de cette période et pour pouvoir aussi aborder la suite

Voilà, je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie. Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite ?

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour ses réponses. Évidemment, je demeure, comme j'imagine tous, inquiète face à la situation et surtout pour l'avenir de nos enfants, mais visiblement tout a été mis en œuvre, en tout cas dans les possibilités qu'a la Commune, et je pense que ça doit être salué à nouveau. Je me réjouis aussi que le Conseil d'établissement scolaire se réunisse finalement.

Je suis donc satisfaite.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous passons maintenant à la quatrième urgence.

Interpellation urgente

Mais où est passée la motion Musy du 27 août 2008 ?

*Acceptée le 2 juin 2009 par notre Conseil, la motion de M. Daniel Musy intitulée "**Carnet familial, culturel et sportif**" consistait à demander au Conseil communal d'étudier et de mettre en place le plus rapidement possible le concept de "Favoriser l'accès des infrastructures sportives et culturelles de notre Ville grâce à un carnet (ou une carte) familial donnant droit à des tarifs préférentiels ou à des entrées gratuites tant dans les lieux sportifs (...) que culturels (...) avec comme seule contrainte que les enfants soient accompagnés par un des parents".*

Lors de sa prise de parole pour défendre cette motion, notre Présidente actuelle avait demandé au Conseil communal qu'il ne "choubladise" (mettre dans un tiroir) pas ladite motion...

*Dans son rapport au Conseil général du **16 mars 2016**, le Conseil communal a indiqué avoir "élaboré une réponse pragmatique, légère et peu couteuse (...)" et que "dans les mois qui viennent, en lieu et place d'un carnet, le Conseil communal expédiera aux 4'000 familles de la Ville (enfants en âge de scolarité) quatre bons qui donneront droit à une entrée familiale gratuite dans les trois Musées du Parc, aux deux piscines et à la patinoire (...)". Il joignait audit rapport un projet des bons en question et demandait le classement de cette motion, ce qui fut fait, sans opposition, le **11 avril 2016**, sous l'autorité de M. Daniel Musy, alors président du Conseil général.*

*À ce jour, et à notre connaissance, **rien n'a été fait**, alors que tout était prêt à être envoyé aux familles !*

*Dès lors, en ce soir **du 28 mai 2020**, nous interpellons urgemment et avec insistance le Conseil communal : Va-t-il enfin agir et envoyer ce carnet de bons, par exemple avant les vacances de juillet 2020 ?*

Cela serait un beau geste de notre Ville aux familles résidentes après leur semi confinement lié à la pandémie du Covid-19

Pour le groupe du parti socialiste : Pascal Bühler, Silvia Locatelli, Patrick Jobin

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pars de l'idée que vous avez pris connaissance de la teneur de l'interpellation urgente intitulée "*Mais où est passée la motion Musy du 27 août 2008 ?*" et ne vais donc pas la relire.

Ainsi, et outre le respect institutionnel mis à mal quant au traitement et à la mise en application de cette motion, l'urgence est intrinsèquement liée aux réponses à apporter à la population chaud-de-fonnière au vu de la situation économique, sociale et culturelle actuelle particulièrement déstabilisante en raison du Covid-19.

En effet, il est nécessaire et utile, voire même indispensable, que notre Collectivité actionne, dès maintenant, tous les leviers dont elle dispose pour contribuer à amener à la population chaud-de-fonnière, qui en a besoin, réconfort, encouragement et remerciements à la suite de la période de semi-confinement qu'elle a vécu.

Le Carnet familial, culturel et sportif, composé de quatre bons, représente ainsi une petite attention qui permettra aux familles résidentes d'accéder plus facilement à un retour quasi normal et de revivre les sensations positives que leur procureront nos fleurons culturels et sportifs.

N'est-ce pas une bonne idée que d'offrir maintenant quatre bons aux familles qui leur permettront d'entrer gratuitement dans chacun de nos trois beaux Musées du Parc, aux deux piscines et à la patinoire ?

Quoi de mieux que d'offrir, avant les vacances d'été, ce présent pour le futur afin d'oublier un peu le passé ?

Merci de bien vouloir accepter l'urgence.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous partageons le point de vue et nous ne dirons point que, après 11 ans, on peut attendre encore un mois. Nous acceptons donc l'urgence.

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal d'avoir accepté l'urgence et commencerai ma prise de parole par une question : Quelles perspectives sociales, sportives et culturelles estivales pouvons-nous offrir aux familles chaudes-fonnières ?

À la suite de la période anxiogène que nous avons vécue, il est temps de se réapproprier peu à peu la vie et l'espace de notre Ville, ainsi que de renouer avec notre entourage. Cette réappropriation ne pourra pas se faire sans un investissement structurel proposant un cadre dynamique et adapté à chacun de nous et plus particulièrement aux familles.

La période à venir promet un regain de sentiment sécuritaire sur la santé physique et les libertés individuelles, cependant elle reste pour tout un chacun insécuritaire quant à la santé psychique et aux interactions sociales.

Qu'allons-nous faire cet été ? Quels événements vont nous procurer du plaisir, des connaissances et des interactions sociales ? Quelles vont être les journées avec les enfants ? Pas d'animations, pas de camps de vacances, pas de rassemblements sportifs et/ou culturels, notre Ville dans laquelle il fait bon vivre, sera tristement calme, tel un désert culturel ! Derrière ces questions simples, se profilent d'importants sujets auxquels il est nécessaire de réfléchir et de donner des éléments de réponse.

Que pouvons-nous offrir en terme d'interactions sociales, en terme de loisirs, de culture et de sport en favorisant le bien-être, les échanges et les relations intrafamiliales ? En tant que citoyen, nous avons dû faire des efforts individuels considérables pour contribuer à la résolution de cette situation que je vais qualifier de "covidienne". Il est temps désormais que nous, politiciens, au service de la population, mettions toutes nos forces et

nos moyens – même maigres – afin de redonner, autant que faire se peut, de l'optimisme à notre quotidien, d'offrir du réconfort et prodiguer des encouragements.

Nous invitons dès lors le Conseil communal à réagir rapidement afin d'agir sur la construction identitaire, sur la tolérance, la sensation de bien-être et l'estime de soi pour briser l'isolement, reconstruire et resserrer les liens identitaires quelque peu distendus. Permettre aux nombreuses familles chaux-de-fonnières de retrouver goût, estime et amour de leur Ville et trouver également des réponses à leurs besoins.

Pour ce faire, servons-nous de notre richesse et de notre savoir-faire chaux-de-fonnier en offrant aux familles l'accès culturel et sportif, véritable carrefour communautaire impactant le collectif au travers de l'individu, ceci au moyen d'un simple outil, un carnet à quatre bons à offrir aux familles dont nous avons déjà accepté le principe et sa concrétisation et qui a pris la poussière, au fond d'un tiroir, et qu'il suffit de ressortir maintenant, sans plus attendre.

Longtemps réfléchi, élaboré, voté et admis, puis délaissé voire tombé dans les oubliettes, il est temps que ce simple carnet ne nous fasse plus faux bond et qu'il déploie ses ailes, tel le phénix au Bois du Petit-Château, sur notre Cité. Ainsi, offrons aux familles quatre bons pour sauter, dès cet été, dans le futur après le Covid-19 et que ce carnet magique donne la joie de découvrir ou redécouvrir des lieux chargés d'histoire et de souvenirs, mais donne aussi envie de bouger, échanger, partager et, pourquoi pas, suscite l'envie et le besoin d'y revenir.

Merci de votre attention.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Monsieur Bühler, je vous remercie d'être remonté à 2009 et à l'intervention de notre chère Présidente dont je me souviens très bien car j'étais moi-même à sa place à l'époque. J'ai relu avec intérêt tous les propos qui ont été dits alors et je crois que je peux dire que le Conseil communal partage l'ensemble des remarques et préoccupations. Je citerais en particulier le fait que "L'accès à la culture et au sport doit être garanti à chaque citoyen pour son enrichissement personnel", que "Notre Ville doit faire des efforts significatifs envers les famille" ou encore, et c'est là le retour à 2009 que vous évoquez, que "La seule contrainte que nous souhaiterions imposer à notre Exécutif, c'est qu'il ne la "choubladise" pas."

Alors pour reprendre cette expression, il n'y a pas de volonté, comme je l'ai rappelé deux fois durant cette législature – en décembre 2017 et septembre 2018 – de la mettre dans un tiroir, d'où l'expression "choubladiser", qui vient de Schublade/tiroir. Mon collègue Théo Huguenin-Elie aime bien rappeler l'importante de la communauté suisse-allemande dans notre Ville et tous ces expressions qui nous viennent de cette

communauté et qui montrent notre ouverture. C'est bien dans ce sens-là qu'il s'agissait d'aller avec le Conseil communal dans l'idée de développer et d'ouvrir plus largement cette motion – vous vous souvenez, je vous l'avais dit en septembre 2018 – pour finalement mieux la cibler et qu'elle devienne peut-être ce que vous nommez "carnet magique", parce que je ne suis pas sûr que ces quatre bons soient réellement un carnet magique. On verra ce qu'on peut faire mais je crois vraiment qu'il s'agit pour nous de faire que ce projet de quatre bons envoyés à chaque famille soit une pérennité et donc ne fisse pas, c'est pour ça qu'il a malheureusement fini un peu dans le tiroir quand même. On craignait qu'il ne finisse, comme je le disais, sur une pile de papier et que finalement il n'atteigne pas son but et soit insuffisamment utilisé.

C'est donc bien dans ce sens que je répondais à vos deux interventions sur lesquelles vous vous étiez dit alors satisfait. Avec ma collègue Katia Babey, nous sommes convaincus, et je le répète encore, que nous pouvons faire mieux pour les familles et que ce carnet à tout son sens pour mettre en valeur les richesses de notre Ville, dont vous venez de parler. Il faudra donc trouver une voie – là-aussi autre difficulté – entre une carte des musées neuchâtelois déjà très avantageuse et des abonnements piscine aussi très incitatifs ; CHF 40.- par année pour la carte des musées neuchâtelois a fait que la carte des musées chaud-de-fonniers n'existe pour ainsi dire plus, parce qu'il n'y avait pas d'intérêt, pour CHF 5.-, de prendre notre carte.

Enfin, c'est dans cette marge de manœuvre qu'il s'agira de trouver une voie avec le projet de rénovation de l'Ancien Stand, et le futur Musée d'histoire naturelle et vivarium qui seront payants, ou avec le projet de rénovation de la piscine et de la patinoire. C'est vraiment avec ces deux ambassadeurs de notre Ville que nous imaginons vraiment une carte famille qui a du sens, telle que vous l'avez développée, et qui offre une réelle plus-value, idéalement même en lien avec la carte Abeille ou avec d'autres modes de paiement qui permettraient de pouvoir recharger notamment les abonnements de la piscine par portable. Qui sait, si on se modernise ?

Enfin, je concède quand même que pour cette motion, qui avait été classée compte tenu de la réponse de mon prédécesseur, eh bien légitimement, vous êtes en droit d'attendre une proposition. On vous propose donc que ce projet, présenté en 2016 et qui peut être activé très rapidement vu qu'on l'avait dans un tiroir, soit actualisé pour cet été. Il s'agit d'une somme d'environ CHF 6'000.- qu'on devrait pouvoir trouver entre le Dicastère des sports et celui de la culture. Il s'agit donc aussi, en offrant ces bons tel que vous l'avez proposé, de voir comment la population accueillie cette proposition, voir s'il y a un retour positif et ensuite de pouvoir prolonger ou réorienter cette offre selon la volonté dont je vous ai parlé avant.

Voilà, une volonté donc de promouvoir cette offre dès cet été et ensuite de pouvoir la renforcer par une offre incitative abordable pour les familles de notre Ville. Comme vous l'avez dit, nous partageons l'idée que l'envoi de ces bons-famille serait l'occasion d'offrir un petit quelque chose à tous ceux qui finalement ne pourront peut-être pas partir cet été ou pour ceux qui, tout simplement – on peut aussi le voir de façon positive – souhaitent rester dans notre belle région.

J'espère ainsi avoir répondu à votre demande légitime – je crois qu'il est important de le dire – tout en gardant à l'esprit que nous souhaitons aller plus loin pour les familles lors de l'ouverture du projet du Bois du Petit-Château et du futur complexe piscine.

Quant à vos réflexions plus larges que vous avez évoquées, telles que la crainte d'un déséquilibre culturel ou la nécessité de réfléchir à ce qu'on peut offrir cet été, eh bien mes messages n'ont pas arrêté aujourd'hui suite à l'annonce d'hier. On est dans le renouveau avec des volontés qui se font jour aujourd'hui pour organiser des événements, mais il s'agira encore de préciser jusqu'où on peut aller, jusqu'où on peut organiser des événements dans des salles plus petites que celle où on est aujourd'hui. Il reste aujourd'hui certaines incertitudes : Est-ce que les masques permettent de compenser les questions de distanciation ? Jusqu'où la distanciation doit être suivie ? Et encore d'autres points à régler. Nous n'avons pas eu le temps, en un jour, de répondre à toutes ces questions mais les sollicitations sont là, les envies sont là, on les entend et on essaiera, dans la mesure du possible, d'égayer les vacances horlogères avec des projets – mon collègue y répondra peut-être aussi après – sous l'aune du tourisme, notamment par rapport à l'interpellation PLR.

Voilà, merci pour votre interpellation. On partage donc vos préoccupations.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons pris bonne note des propos qui ont été tenus par le Conseil communal et en sommes très satisfaits. Vous comprendrez quand même néanmoins que "chat échaudé, craint l'eau froide" et que, comme Saint-Thomas, j'attends de voir pour le croire, mais je vous remercie beaucoup.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous passons donc maintenant à la prochaine interpellation urgente du groupe socialiste, si possible assez rapidement.

Interpellation urgente du groupe socialiste

COVID-19 L'attractivité et l'emploi mis à mal

Dans la lignée des préoccupations post-Covid, le groupe socialiste s'interroge sur les effets de cette crise pour l'emploi à La Chaux-de-Fonds et les prestations que les acteurs de l'économie offrent à notre population.

Ainsi, le Conseil Communal peut-il nous indiquer quelles démarches ont été prises et quels sont les retours suite aux contacts qui ont dû être pris avec les commerces et les entreprises de la Ville ?

Concernant la problématique des loyers, dont les médias ont relayé de nombreux exemples de mesures prises en Suisse par des collectivités, des faitières ou des privés. Le Conseil Communal peut-il nous donner sa position sur cette question ainsi que les réflexions qu'il a menées ?

Et dernière question : Avec l'arrivée des beaux jours, le Conseil Communal a-t-il prévu d'adapter la gestion du domaine public en permettant, par exemple, aux terrasses et à certains commerces, dont leur espace de travail a été grandement réduit par les mesures sanitaires, de « grignoter » quelques mètres sur le domaine public ?

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard, Patrick Jobin

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Urgence, oui ! Il y a trois points évoqués dans cette interpellation. Le premier demande une sorte de cartographie finalement de la situation de l'emploi et de la santé de l'économie post-Covid, mais celui-ci prend du temps et pourrait attendre la session des comptes. Concernant la dernière question sur la gestion du domaine public, on a notamment pu déjà voir des terrasses qui prennent de l'espace. La problématique des loyers, quant à elle, a déjà fait couler beaucoup d'encre dans les médias et justement ces mêmes médias présents ce soir pourraient aussi être des relais pour ces commerçants, puisque les deux thèmes qui sont à mon avis plus brûlants concernent principalement les plus petits commerçants.

Dans ce cas-là, je pense qu'avoir la position du Conseil communal peut permettre de rassurer, voire même d'aiguiller pour trouver des solutions. Il me semble que la traiter aux comptes serait périmé et peut-être même déjà dommageable pour certains de nos commerces.

Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'accepterais, à titre personnel, volontiers l'urgence mais que sur une partie, parce que sur l'autre partie, je ne saurais vraiment pas quoi dire. Il s'agit de la partie en fait qui concerne exactement l'interpellation du Conseiller général Vaucher. De fait, je vous donne une réponse de Normand, Madame la Présidente, car tout dépend si l'interpellateur souhaite une réponse complète ou une réponse partielle.

RIRES

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si le règlement le permet et que vous êtes d'accord, on peut se concentrer peut-être sur ces deux thèmes et décider que la première question, qui était une cartographie plus large, soit prise aux comptes. Ça ne me pose aucun souci et je pense que ça prend du temps donc autant laisser ce temps-là.

Les deux autres thèmes me semblent plus brûlants, alors s'ils peuvent être entrepris ce soir, ce serait pas mal. Si c'est donc possible, ça me va.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je considère donc qu'une partie est acceptée par le Conseil communal.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans la lignée des préoccupations post-Covid, le groupe socialiste s'interroge sur les effets de cette crise pour l'emploi à La Chaux-de-Fonds et les prestations que les acteurs de l'économie offrent à notre population et notre inquiétude est grande. Les deux mois de fermeture pour les commerces et les entreprises de notre Ville risquent d'avoir un impact très négatif sur l'emploi, l'économie régionale, mais aussi sur la diversité des prestations qu'elles offrent aux habitants et aux familles, en termes de besoins de base, de loisirs ou de santé. Si nous avons comme volonté de renforcer la domiciliation, cela passe, nous en avons parlé, par des besoins importants qu'expriment les familles et la proximité avec des commerces en est une qui ressort fortement dans les études sur le sujet. Il n'est donc pas question dans cette intervention de sauver le "méchant patron", il est question de notre attractivité, des emplois et bien sûr – n'oublions pas d'être trivial – d'impôts... Il ne faut pas se tromper de combat ; c'est le Covid qui doit être le perdant et pas notre société et ce qu'elle offre aux individus qui la composent.

Alors certes, nous subissons de plein fouet des mesures fédérales et cantonales et nos leviers sont minimes dans ce domaine, mais cela ne doit pas être un prétexte à l'inactivisme et il est justement de notre ressort, de celles et ceux qui ont choisi de s'engager sur le chemin escarpé de la

politique communale, de dépasser cela, d'innover, de faire preuve de disponibilité, de créativité, d'écoute et de créer des ponts. Des ponts avec le Service de l'économie cantonal, avec les faïtières du monde de l'économie, de l'industrie, de l'immobilier, de l'artisanat, du tourisme, de la recherche, de la formation, sans oublier les acteurs culturels, qui ne sont pas que du "divertissement", mais davantage un rouage essentiel de l'économie, valorisant, une fois de plus l'attractivité résidentielle tout en dégageant des retombées économiques pour la Ville – parole d'ex-festivalier ! – et cela commence par une cartographique de la situation, nécessitant de nombreuses rencontres tous secteurs confondus. J'imagine donc que depuis la réouverture des commerces et des entreprises, la Ville a entrepris ces démarches et ces rencontres avec les faïtières, comme le CID par exemple.

Pour terminer, et considérant que demain nous appartient à toutes et tous et que nous ne pouvons pas rester spectateurs d'une situation dont les retombées risquent d'affecter grandement notre Ville, nous pouvons peut-être aussi espérer que les Chaux-de-Fonniers, armés de leur essaim d'Abeilles, vont se ruer pour soutenir les commerces du centre-ville dont leur nécessaire vitalité n'a d'égal que ce qu'ils apportent aux citoyennes et citoyens de notre Ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord vous dire que les contacts avec les commerçants ont été constants durant cette période et le sont encore naturellement aujourd'hui. Nous ne sommes pas sans ignorer – il faudrait être fort pour cela – que nombre d'entre deux sont dans des situations préoccupantes et souffrent, d'autres ont réussi à trouver des créneaux qui leur permettent plus ou moins de passer ces périodes difficiles avec un minimum de dégâts parce qu'ils ont su faire preuve d'imagination ou saisir des opportunités, mais c'est vrai que la situation est globalement difficile. En même temps, on n'a relativement peu de marges de manœuvre pour soutenir ces commerçants et nous reviendrons tout à l'heure sur ces quelques marge de manœuvre.

D'abord, il y a les entreprises au sens très large, comme on l'évoquait tout à l'heure pour les macarons, des indépendants qui louent des locaux à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Comme vous avez pu en prendre connaissance par les médias, lorsque ceux-ci ont dû interrompre complètement leurs activités, eh bien la Ville a supprimé les loyers. Pour d'autres entreprises qui ont pu continuer à travailler et à produire, naturellement étant grandement péjorées malgré tout dans les marges qu'elles peuvent dégager et dans leur travail, eh bien nous avons accepté des arrangements, c'est-à-dire une suspension des loyers avec ensuite des

arrangements et des lissages. Nous leur avons aussi indiqué que, le cas échéant, pour autant qu'elles étayent leurs difficultés, nous serons là pour trouver des solutions. Malgré tout, à l'échelle de la Ville, si notre parc immobilier est grand, notre parc de location de locaux pour "les entreprises" est restreint et nous touchons ainsi malheureusement très peu d'entreprises. Cela dit, nous avons eu des contacts également avec les plus importants propriétaires de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour qu'ils fassent un geste quand ils pouvaient le faire. Difficile de savoir dans quelle mesure le message que nous délivrions a porté ses fruits ou s'il y a eu des gestes spontanés.

Vous avez évoqué les acteurs culturels. Alors je parle sous l'autorité de mon collègue Théo Bregnard, qui ne manquera pas de me corriger le cas échéant, nous avons cherché à les rassurer, notamment les acteurs culturels qui avaient des manifestations prévues, avec des subventions qui étaient promises par la Ville de La Chaux-de-Fonds et par d'autres biais par ailleurs, et des acteurs culturels qui ont vu leur manifestation annulée, tout leur plan d'affaires s'effondrer. Nous avons assuré à ces acteurs culturels que les subventions de la Ville seraient versées dans la mesure de leur nécessité et de leur besoin, c'est-à-dire pour les frais engagés, parce qu'il n'y aurait aucun sens de verser des subventions pour que ces acteurs culturels qui auraient annulé suffisamment à l'avance leur manifestation, donc sans engager de frais, taylorisent sur ces subventions culturelles. Je crois que, à l'heure actuelle, la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme toutes les collectivités publiques, a besoin de tous ses moyens et de cibler le plus précisément possible l'usage de ses moyens pour aider ceux qui en ont véritablement besoin. C'est donc un message rassurant sur le plan culturel que nous avons cherché à développer et j'espère que ça a été entendu. En tout cas, les échos de ce point de vue-là – mais mon collègue Théo Bregnard complètera le cas échant – sont bons.

En ce qui concerne les autres leviers du Conseil communal, c'était par exemple l'organisation d'un marché qu'on n'a pas souhaité appeler marché. Je ne sais plus exactement quel nom on lui donnait, mais il ne fallait absolument pas l'appeler "marché" puisque les marchés étaient interdits. Cet espèce de marché décentralisé, organisé par Marc Arlettaz et son service de la Sécurité publique, la Ville de La Chaux-de-Fonds a été la première, sauf erreur, à l'organiser avec neuf emplacements disséminés au centre-ville mais dans un périmètre relativement restreint, c'est-à-dire qu'il était possible pour les usagers d'aller de l'un à l'autre. Ça a bien fonctionné et on a été le modèle pour d'autres collectivités publiques. On a reçu par exemple des coups de téléphone des Conseillers généraux – je crois qu'on ne les appelle pas comme ça, mais je ne sais plus exactement comment – de la Ville de Lausanne pour demander comment on faisait à La Chaux-de-Fonds. Finalement, la Ville de Neuchâtel a aussi suivi le mouvement et c'est sans doute une bonne chose.

Ensuite, il y a la question de la gestion des terrasses alors je prends un peu d'avance sur la réponse que je donnerai tout à l'heure au Conseiller général Vaucher. Là-aussi, un bon partenariat entre la Sécurité publique et le Marketing urbain, avec une volonté ferme du Conseil communal de permettre aux terrasses de s'étendre sur le domaine public et cette extension ne sera pas facturée. C'est une décision qui est entérinée par le Conseil communal, quitte à devoir parfois réorganiser l'espace public pour que les terrasses prennent plus d'ampleur, quitte aussi parfois, s'il le faut, à supprimer des places de parc pour que ces commerçants-là puissent mieux vivre cette période et mieux vivre aussi cet été. Nous sommes persuadés que des terrasses accueillantes, qui investissent l'espace public comme elles le font aujourd'hui – j'imagine que vous avez déjà vu un certain nombre de terrasses procéder à cet élargissement sur le domaine public – participeront à égayer la Ville de La Chaux-de-Fonds, non seulement au bénéfice des restaurateurs qui ont cette possibilité-là mais également au bénéfice des Chaux-de-Fonniers et des visiteurs en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Voici donc précisément quelques réponses sur les questions qui sont posées ici. J'en ai encore d'autres à donner à l'interpellation jumelle qui va être développée d'ici quelques instants par Alain Vaucher, mais je laisse mes collègues en charge de la Sécurité publique, de la Culture ou des Sports compléter s'il le faut.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, alors très satisfait par ces réponses. Je voudrais déjà féliciter le travail du Conseil communal pendant cette période. On voit des solutions – je n'en doutais pas – mais je pense et j'espère que la presse pourrait être un relai de ces pertinentes remarques qui se veulent rassurantes et qui donnent confiance.

Je crois que c'est ce dont on a besoin actuellement et je vous remercie donc pour le travail effectué et pour cette réponse.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous arrivons maintenant devant une motion urgente déposée par le POP.

Motion urgente du groupe POP "Luttons contre la précarité en soutenant le commerce local"

La crise sanitaire a rendu visible publiquement une précarité endémique à nos sociétés occidentales, en Suisse et à La Chaux-de-Fonds. La crise a également poussé un certain nombre de personnes dans une situation économique intenable au point de devoir faire la queue durant plusieurs heures pour obtenir des paniers alimentaires. Cette augmentation de la précarité met la pression sur les associations d'entraide qui doivent être elles aussi aidées. Une collectivité publique se doit de prendre en considération ses membres les plus faibles pour continuer à faire corps. Dans ce contexte, La Chaux-de-Fonds a un rôle à jouer en soutenant celles et ceux qui en ont besoin.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place de solutions rapides pour aider la population défavorisée, particulièrement celle ayant recours aux associations caritatives et d'entraide. Nous souhaitons qu'un crédit soit proposé rapidement pour ne pas laisser s'aggraver la situation. Utiliser l'Abeille pourrait être une des pistes envisagées par exemple en distribuant des cartes aux familles les plus pauvres. Les associations caritatives et d'entraide devraient également être approchées afin de cibler les différents besoins. Agir par ce biais servirait un triple usage : aider les plus pauvres, relancer le petit commerce et développer la monnaie locale dans un projet au service de la population dans son ensemble.

Pour le POP : Julien Gressot, Francis Bärtschi, Maria Belo, Nathan Erard, Karim Boukhris, Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les files de personnes allant chercher des paniers alimentaires démontrent qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour lutter contre la précarité, ce d'autant plus que plus le temps avance, plus les besoins augmentent car celles et ceux qui avaient quelques réserves y arrivent au bout. En effet, on arrive à la fin du deuxième mois complet de crise. On a aussi entendu avant qu'un certain nombre de personnes précarisées ne sont pas visibles publiquement, il faut aller les chercher – on l'a vu avec la situation de l'École – et il y a donc vraiment une situation que nous craignons voir se péjorer, ce d'autant plus que la crise économique qui poursuit la crise sanitaire va plonger notre région malheureusement dans une situation assez catastrophique durablement. C'est pour ça que nous demandons que cette motion – donc une demande d'étude – soit traitée

rapidement par le Conseil général parce qu'il faut pouvoir y répondre au plus vite.

Je vous remercie.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne peut pas se prononcer ce soir sur l'acceptation ou non de la motion. Elle est intéressante mais elle est complexe. Elle touche plusieurs services et dicastères et nous sommes au regret de vous dire que, depuis hier midi, nous n'avons pas eu le temps d'analyser si au fond nous pouvons l'accepter et si nous devons l'amender dans le cas où nous l'acceptons. Nous répondrons à l'acceptation ou non de cette motion lors de la prochaine séance.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je considère que l'urgence est partiellement acceptée.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Étant donné l'heure, la complexité de la motion et les précisions attendues par le Conseil communal, je propose de la développer au même moment que le Conseil communal sera disposé à y répondre.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Très bien, nous pouvons donc passer à l'urgence suivante, c'est-à-dire une interpellation urgente du PLR.

Interpellation URGENTE – Covid-19

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Nous sortons partiellement d'une situation exceptionnelle qui nous a affectés personnellement mais également au travers de la société et des communautés.

L'été approche mais un été particulier nous attend. Selon toute vraisemblance, une partie d'entre nous, citoyennes et citoyens de La Chaux-de-Fonds, ne pourrons ou ne voudrons pas quitter notre Commune lors des vacances estivales. Tout aussi vraisemblable, nous allons accueillir un certain nombre de touristes helvétiques qui feront leur tour de Suisse que nous nous sommes certainement toutes et tous promis de faire un jour. Il ne s'agit pas ici d'interpeller notre Exécutif pour l'inciter à prévoir de grandes campagnes publicitaires dispendieuses pour attirer le chaland.

Non, il s'agit ici de pouvoir soigner notre image. Que cela soit le résident ou le visiteur occasionnel, chacun d'entre eux devra ressortir des vacances avec un sentiment positif de notre Ville et un désir de pourquoi pas une deuxième fois voire plus...

Pour l'instant, les signes d'une activité créatrice des autorités et des services sont faibles. Peut-être que là n'est pas leur rôle, cependant à situation exceptionnelle, pourquoi pas actions exceptionnelles... Certaines de nos concitoyennes et certains de nos concitoyens, commerçants ou non, ont des idées d'animation et ont besoin d'être entendus. Alors oui, ils peuvent écrire au Conseil communal ou à la Chancellerie, comme cela a toujours été le cas, mais aujourd'hui il faut le faire savoir haut et fort et inciter toutes et tous à le faire. Pourquoi pas créer une "task force" animations d'été qui permettrait, outre d'étudier les faisabilités, de mettre en contact soit des personnes soit des associations.

Cette période est encore anxieuse, déstabilisante et nous a tous chamboulés, mais elle ouvre des champs de possibles et d'opportunités que je souhaite vivement que la Ville sache saisir au bond.

Pour le groupe PLR : Alain Vaucher

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour l'urgence de l'interpellation, vu qu'elle traite de la saison estivale, elle me semblait être urgente et ce serait top qu'elle soit traitée.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons l'urgence.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets de lire notre interpellation urgente et d'ajouter que nos concitoyennes, concitoyens et commerçants ont encore plus d'idées d'animation que ce que je pensais.

Suite à l'interpellateur qui est ici à ma droite et qui a parlé tout à l'heure – d'ailleurs ça m'a fait penser à l'Abeille – pourquoi pas également élargir l'Abeille à plus de services que ceux actuellement, pour plus de vie et plus de mouvement.

Voilà, merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de répondre à cette interpellation un peu en vrac, en exposant ce qui est d'ores et déjà fait, ce qui est prévu et puis en vous indiquant dès maintenant que nous sommes ouverts à envisager encore d'autres pistes.

D'abord, je prendrai les différents éléments service par service. Le Service de la communication prévoit cet été un concours de photo "*Montre-moi ton été Tchaux*" qui s'adresse à nos concitoyens, avec des bons prix à la clé et une publication de ces photos comme nous le faisons régulièrement lors de concours de photos, en tout cas sur la rue de la Traversière. Le même Service de la communication prévoit un concours du meilleur blog d'été, ouvert non seulement aux Chaux-de-Fonnières mais également aux visiteurs, également avec des prix à la clé, des prix qui sont toujours négociés, si vous me passez l'expression, avec des partenaires locaux. Le Service de la communication – j'ai bien compris que ce n'était pas l'objectif de l'interpellateur – fera une promotion tout à fait particulière parce qu'on a conscience que l'été sera aussi une opportunité pour attirer du tourisme suisse en Ville de La Chaux-de-Fonds et on sait que, notamment en Suisse alémanique, notre Ville a une cote touristique qui est tout à fait intéressante et qu'il s'agit de faire une piqûre de rappel précisément à ce moment-là. C'est une campagne de promotion qui porte le titre de "*Été 2020 : destination urbanisme horloger*". Elle est portée par la Fondation de mise en valeur du site inscrit mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, en collaboration avec le Service de la communication.

Dans ce cadre-là, mais dans un cadre beaucoup plus large aussi, nos musées sont prêts. L'exposition du Musée des beaux-arts a été prolongée et c'est une exposition absolument fascinante. L'Office du tourisme naturellement est prêt également. Notre Piscine des Mélèzes et notre Bois du Petit-Château – à n'en pas douter – seront prêts selon des règles bien définies par nos autorités compétentes. Et puis, les autres services, le Marketing urbain et la Sécurité publique, comme je l'ai dit, travaillent d'ores et déjà à l'expansion des terrasses, je ne vais donc pas y revenir. La Sécurité publique met un coup d'accélérateur sur la mise en œuvre de la stratégie des food trucks qui devraient pouvoir animer les endroits dont nous avons parlé lors de la présentation de ce dossier.

Un peu grâce à vous, mais beaucoup grâce à notre Président et à la Culture, il y aura désormais la mise en œuvre du carnet familial culturel et sportif qui participe à la dynamique que vous appelez de beaux vœux. Il y a encore un certain nombre de demandes qui nous parviennent, mais on ne sait pas exactement ce qu'il va advenir de ces demandes. Elles sont accueillies de manière favorable mais nous n'allons pas nous substituer à celui qui a l'idée, par contre nous allons chercher à encadrer l'idée, la motivation, la dynamique, pour que les choses deviennent possibles et

concrètes. Alors, il y a par exemple une demande qui a été formulée par l'association "Vivre La Chaux-de-Fonds" qui souhaite organiser un évènement, mais en même temps cet évènement doit être conforme encore une fois à la réglementation. Ils souhaitent organiser une sorte d'évènement estival post-Covid, alors on verra ce qu'il en adviendra. Encore cette semaine, un jeune restaurateur plein de dynamisme a pris contact avec le Marketing urbain parce qu'il a des idées et il a été, je vous assure, extrêmement bien reçu. Si ses idées peuvent se concrétiser, je pense que ce sera quelque chose de très bien mais je ne peux pas vous en dire plus.

Nous nous réjouissons de recevoir encore de nouvelles demandes que nous devons canaliser, que nous devons entourer, pour qu'un certain nombre de choses deviennent prêtes et que l'été à La Chaux-de-Fonds ne soit pas un été manqué mais au contraire que ce soit un été sans doute particulier, mais exceptionnel.

L'idée de créer une "task force" c'est une idée qui ne nous a pas traversé l'esprit. C'est une idée tout à fait intéressante et sans doute que nous répondrons cette suggestion au Conseil communal. En même temps, on a quand même une administration complète. Le Service de la communication, le Marketing urbain, le Délégué culturel et les autres se parlent alors est-ce qu'il faut formaliser ça dans une "task force" ? C'est un débat que je propose, suite à votre interpellation, d'amener au prochain Conseil communal et n'hésitez pas, encore une fois, de faire savoir autour de vous que notre porte est ouverte et qu'on n'a pas forcément besoin de passer formellement par le Conseil communal ou la Chancellerie, mais que parfois le plus simple c'est de s'adresser directement au Service de la communication ou au Marketing urbain par exemple.

Ces interpellations nous font plaisir, nous font chaud au cœur, parce qu'on constate que vous souhaitez cette dynamique, mais on constate aussi que vous avez l'impression qu'on n'en fait pas beaucoup. J'espère qu'on lève quand même une partie des doutes que vous avez sur l'action des services et du Conseil communal mais nous ne manquerons pas d'indiquer à nos services concernés que la volonté visiblement du Conseil général est de saluer cette ouverture, cette proactivité et sans doute, si je vous entends bien et que j'entends bien plusieurs d'entre vous, la renforcer.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Alors je serai satisfait le mardi 18 août quand nous serons sortis, par contre je suis rasséréiné par les réponses que le Conseil communal nous a faites ce soir. Je suis heureux que la population puisse

compter sur ses autorités et qu'il ait été dit ce soir que la porte était ouverte et qu'ils pouvaient faire preuve d'inventivité, pour autant que ça reste dans le cadre des faisabilités.

Merci beaucoup.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie.

Je pense que l'heure est vraiment arrivée pour clore la séance et rentrer chez vous. Nous reprendrons les objets non traités lors de la séance des comptes.

Je me réjouis de vous revoir le 25 juin prochain et vous souhaite une bonne rentrée et un mois agréable.

Séance levée à 23h25

La présidente :
Monique Gagnebin

La secrétaire :
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola